



VOTRE DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Transaction



Votre N° de dossier :

1056754_BAT_1

Bien immobilier expertisé :

**4-6 route du champ d'entraînement
RESIDENCE WINDSOR (BAT.1)
75016 PARIS**

Lot(s) :

Lot numéro BAT.1,

Références cadastrales :

VOTRE BIEN



Appartenant à :

Société MAIRIE DE PARIS

Visite effectuée le :

21/01/2019

Nature / état de l'immeuble :

LA SYNTHESE DES CONCLUSIONS

IMPORTANT : Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet



Diagnostic CREP (DDT page 4)

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.



Diagnostic TERMITES (DDT page 53)

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



Diagnostic de Performance Energetique (DDT page 79)

En l'absence des éléments indispensables le DPE n'a pas pu être calculé comme l'exige la législation en vigueur.

SAS ALLODIAGNOSTIC au capital de 6950495€ - RCS 505037044 – siège administratif 53200 Château-Gontier



A QUOI SERT CE DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES ?

Vous êtes le propriétaire du bien immobilier cité objet de ce dossier et vous souhaitez le vendre ou le mettre en location. Pour cela, la législation française en vigueur vous demande de faire réaliser un certain nombre de diagnostics immobiliers sur le bien afin d'informer au mieux le futur acquéreur ou locataire. Conservez ce dossier précieusement : vous devrez le joindre au futur acte de vente ou en faire une copie pour l'annexer au bail de location.

Ces diagnostics sont définis par la loi selon le projet (de vente ou location), la date du permis de construire de votre bien, sa nature (maison individuelle, appartement, local commercial...), sa localisation et son équipement intérieur. Ils ont pour objectifs principaux :

- le **bien-être des occupants** (diagnostics Plomb, Amiante, Surface habitable, Loi Carrez)
- la **sécurité du bien immobilier** (diagnostics Gaz, Electricité, Termites)
- et la **protection de l'environnement** (DPE) !

Pour en savoir plus, téléchargez gratuitement les fiches pratiques des diagnostics sur notre site www.allodiagnostic.fr !



PAR QUI ONT ETE REALISES VOS DIAGNOSTICS ?

Ces diagnostics doivent être réalisés par un diagnostiqueur certifié par un organisme accrédité COFRAC. Dans le cas de ce dossier, il s'agit de :

	Manuel COVELO GONCALVES ALLODIAGNOSTIC PARIS 06 29 46 28 67	Certification n° CPDI 2277 Décernée par : ICERT Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
--	--	--

AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00

AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur ! Coordonnées : www.icert.fr



Assurance RC professionnelle : AXA n° 3912280604

réinventons / notre métier AXA

www.allodiagnostic.com

AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95
SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

N°1
POUR VOTRE BIEN



ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

Je, soussigné Edouard CARVALLO, Président du groupe ALLO DIAGNOSTIC, ayant son siège social à MONTROUGE (92120), 62 B Avenue Henri Ginoux, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société ALLO DIAGNOSTIC n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

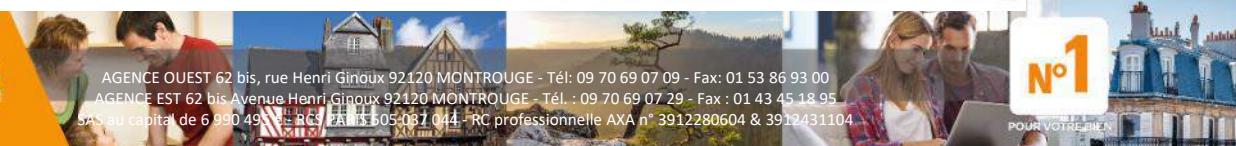
La société ALLO DIAGNOSTIC est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société ALLO DIAGNOSTIC dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaire à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris,
Le 2 janvier 2019

Siège social :
62bis Avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge

Siège administratif :
Parc Saint Fiacre
53200 Château-Gontier





Société MAIRIE DE PARIS
4-6 route du champ d'entraînement
RESIDENCE WINDSOR (BAT.1)
75016 PARIS

N° de dossier : 1056754_BAT_1
Date de réalisation : 21/01/2019

CONCLUSION :

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

Article R1334-10 à 12 du Code de la Santé publique – Arrêté du 19 août 2011

Bien objet de la mission:

RESIDENCE WINDSOR (BAT.1)

4-6 route du champ d'entraînement

75016 PARIS

Références cadastrales
Lot(s)

Lot numéro BAT.1,

Laboratoire d'analyse (le cas échéant)

Nom

Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Propriétaire

Société MAIRIE DE PARIS

Diagnostiqueur

Manuel COVELO GONCALVES

I.Cert

CPDI 2277

31/10/2014

Commanditaire du constat

MAIRIE DE PARIS Direction des Finances
CENTRE FACTURIER 7 EME ETAGE
17 BOULEVARD MORLAND, 75181 PARIS
CEDEX 04

Compagnie d'assurance

AXA
3912280604
01/01/2020

N° de police
Date de validité

Parties privatives occupées

Présence de mineurs

NON

Nombre

NON

Dont mineurs < 6 ans

0

L'occupant est

0

Si différent du propriétaire

Sans objet, le bien est vacant

Nom

Sans objet, le bien est vacant

Appareil à fluorescence X utilisé

FONDIS
XLp 300
25875
Cd 109
1480 MBq
28/09/2015 00:00:00
21/01/2019

Marque

XLp 300

Modèle

25875

N° de série

Cd 109

N° et type de source

1480 MBq

Activité

28/09/2015 00:00:00

Date de la source

21/01/2019

Visite effectuée le

Champ de la mission

- Les parties privatives
Les parties occupées
Les parties communes d'un immeuble

- Avant la vente
Avant la mise en location

Avant travaux

N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP

	Manuel COVELO GONCALVES ALLODIAGNOSTIC PARIS 06 29 46 28 67	Certification n° CPDI 2277 Décernée par : ICERT Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
réinventons / notre métier	AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104	

CONCLUSION :

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Pièce(s) non visitée(s) : Néant

Des investigations complémentaires devront être réalisées sur ces éléments non inspectés afin de compléter le repérage.

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
------------	--

LISTE DES PIECES VISITEES :

2ème étage : Palier 1, Dégagement 1, Dégagement 2, Salle de jeux, Dressing 1, Salle de bain 1, Chambre 1, Dégagement 3, Salle d'eau 1, Palier 2, Chambre 2, Salle d'eau 2, Wc 1, Douche 1, Dressing 2, Salle d'eau 3, Chambre 3, Salon 1, Dégagement 4, Cuisine, Salon 2, Chambre 4, Salle d'eau 4, Wc 2, Douche 2, Dressing 3, Cage d'escalier 1, Cage d'escalier 2

1er étage : Palier 1, Dégagement 1, Dégagement 2, Palier 2, Dressing 1, Salle de bain 1, Douche 1, Chambre 1, Salon 1, Salon 2, Chambre 2, Dressing 2, Salle de bain 2, WC 1, Dégagement 3, Placard 1, Placard 2, Local technique, Dégagement 4, Salle d'eau 1, WC 2, Chambre 3

Rez de chaussée : Entrée, Vestiaires, Sanitaires, WC, Hall, Placard 1, Dégagement 1, Placard 2, Placard 3, Bijouterie, Salon, Bibliothèque, Salle à manger, Cuisine, Palier, Dégagement 2, Cage d'escalier

Sous-Sol : Entrée de service, Dégagement 1, Local ménage, Cuisine, Local technique, Entrée 2, Sanitaires 1, WC 1, Sanitaires 2, WC 2, Réserve 1, Réserve 2, Chambre forte 1, Chambre forte 2, Dégagement 2, SAS, Chaufferie, Dégagement 3, Dégagement 4, Chambre 1, Salle d'eau 1, Chambre 2, Chambre 3, Salle d'eau 2, WC 3, Dégagement 5, Réserve 3, Local machinerie, Lingerie, Salle à manger, Dégagement 6, Toilettes, local 1, local 2, Escalier

Sous-Sol -2 : Local, Local technique 2, Cave a vin

Extérieur : Façade, Toiture

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

Nota : Seules les parties ou pièces mentionnées explicitement plus haut ont été visitées.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrale, n° les lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, si l'acquéreur procède à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.
- Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupen'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par **I.Cert.** N° de certification **CPDI 2277** délivré le **31/10/2014** et expirant le **30/10/2019**.

Édité à **MONTROUGE**, le **21/01/2019**

Remarque : Néant

Par : **Manuel COVELO
GONCALVES**



Signature of Manuel Goncalves
allo|diagnostic
Siège administratif : Toulouse
49270 CHAMPIFLEUR sur BACONNE
Tél. 05 61 00 00 00 Fax 05 61 00 00 12

SOMMAIRE

Bien objet de la mission:	2
1 - Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP	4
2 - Méthodologie du diagnostic	5
3 - Transmission du rapport à l'ARS	7
<i>Commentaires</i>	7
4.1 – <i>Résultats des mesures :</i>	8
4.2 – <i>Relevé détaillé des mesures :</i>	8
5 - Notice d'information	45
6 - Croquis de repérage du bien visité / Photos	46

1 - RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2 - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Lors de la réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) d'un bien immobilier, nous procédons à une recherche des **revêtements contenant du plomb**.

La plupart du temps, il s'agit de peintures au plomb, d'usage autrefois très courant, mais également de tapisseries au plomb ou de feuilles de plomb, utilisées pour assurer l'étanchéité.

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, **le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation**. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Dans le cas d'un CREP réalisé en parties privatives, cette recherche porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, etc.).

Si le CREP est réalisé en parties communes, seuls les revêtements des parties communes sont concernés.

Cette recherche est effectuée au moyen d'un **appareil à fluorescence X**, qui « radiographie » les éléments sur lesquels on l'applique et détermine avec précision la présence ou l'absence de plomb. Le **seuil légal** de concentration autorisé est de **1 milligramme de plomb par centimètre carré** (1 mg/cm^2).

Dans chaque pièce, tous les éléments (murs, portes, fenêtres, volets, plinthes, radiateurs, etc.) sont regroupés par l'opérateur en « unités de diagnostic ». Dans le relevé figurant dans ce rapport, les unités de diagnostic contenant du plomb sont clairement désignées, ainsi que leur état de conservation et la concentration en plomb du revêtement.

A titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble, selon la norme NF X46-031, dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm^2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm^2 ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

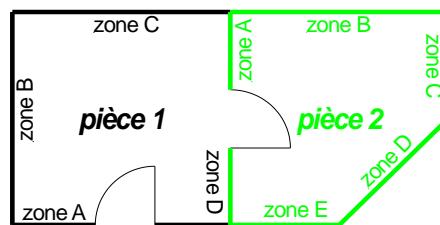
Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030, sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g). Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

DENOMINATION DES PIECES & DES ZONES DE DIAGNOSTIC :

Les pièces et dans chaque pièce les éléments à contrôler (ou « unités de diagnostic »), sont inspectés dans le sens des aiguilles d'une montre, de la gauche vers la droite. En annexe à ce rapport figure un croquis, dont le but est de désigner de manière irréfutable le nom que nous avons attribué aux pièces visitées.

Chaque local visité et reproduit sur le croquis, est divisé en « zones de diagnostic » : à chaque zone est attribuée arbitrairement une lettre (A, B, C...).

La « zone A » comprend toutes les unités de diagnostic présentes sur le mur par lequel l'expert a pénétré dans la pièce, et ainsi de suite. Vous trouverez une illustration de ce principe de dénomination sur le croquis ci-dessous :



État de conservation et classement des unités de diagnostic :

L'état de conservation des revêtements contenant du plomb est décrit par la nature des dégradations observées.

- **non visible** : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible ;
- **non dégradé** ;
- **état d'usage**, c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles ;
- **dégradé**, c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement est classée en fonction de la concentration en plomb et de la nature des dégradations, conformément au tableau suivant :

CONCENTRATION en plomb	TYPE DE DÉGRADATION	CLASSEMENT
Inférieure au seuil réglementaire (1 mg/cm ²)	N/A	0
Supérieure au seuil réglementaire (1 mg/cm ²)	Non dégradé ou non visible	1
	État d'usage	2
	Dégradé	3

3 - TRANSMISSION DU RAPPORT A L'ARS

La législation nous impose d'identifier des « facteurs » listés ci-dessous : si l'un au moins de ces facteurs est identifié lors de notre visite, nous devons transmettre directement une copie de ce rapport à la Délégation départemental de l'Agence Régionale de Santé du département d'implantation du bien expertisé dans un délai de 5 jours à compter de la date de la visite.

Situation de risque de saturnisme infantile :

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Facteurs de dégradations du bâti :

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

ATTENTION : la recherche et l'identification des facteurs ci-dessus fait partie intégrante de la mission « CREP » et est un simple constat visuel. Cela ne constitue en rien une expertise approfondie et ne préjuge donc pas des désordres éventuellement liés à l'humidité et aux moyens d'y remédier, pas plus que de la solidité des éléments de la structure du bâti.

La responsabilité d'ADX Groupe ne saurait être engagée sur ces points ou sur des points similaires.

Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
------------	--

Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 20/01/2020).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

4 - CONCLUSIONS

4.1 – Résultats des mesures :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1223	177	976	48	22	0
%	100	14 %	80 %	4 %	2 %	0 %

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	21/01/2019	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	2024	21/01/2019	1 (+/- 0,1)

Présence d'unités de diagnostic de classe 3 :

Il existe un risque immédiat lié à la présence de ces revêtements, c'est pourquoi le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné (en leur transmettant une copie complète de ce constat, annexes comprises). Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale. (Code de la Santé Publique art. L 1334-9)

Présence d'unité de diagnostic de classe 1 et 2 :

Il existe un risque si ces unités de diagnostic se dégradent : nous rappelons au propriétaire qu'il est de son intérêt et de celui des occupants du local de veiller à l'entretien des revêtements en les recouvrant, afin d'éviter leur dégradation future.

4.2 – Relevé détaillé des mesures :

ABREVIATIONS : NM : NON MESURE CAR L'UNITE DE DIAGNOSTIC N'EST PAS VISEE PAR LA REGLEMENTATION / N/A : NON APPLICABLE / ND : NON DEGRADE / NV : NON VISIBLE / EU : ETAT D'USAGE / D : DEGRADE
 * L'ETAT DE CONSERVATION SERA, LE CAS ECHEANT, COMPLETE PAR LA NATURE DE LA DEGRADATION.

2ème étage - Palier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.08		0	
3					partie haute (> 1m)	0.05			
4	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.09		0	
5					partie haute (> 1m)	0.19			
6	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.13		0	
7					partie haute (> 1m)	0.2			
8	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.13		0	
9					partie haute (> 1m)	0.16			
10	B	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.16		0	
11					Huissarie	0.17			
12	C	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
13					Huissarie	0.19			
14	D	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.11		0	
15					Huissarie	0.02			
16		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.09		0	
17					mesure 2	0			
18	A	Radiateur (R1)	Aluminium	Peinture	mesure 1	0.17		0	
19					mesure 2	0.04			
20		Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0.09		0	
21					mesure 2	0.03			
22		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.05		0	
23					mesure 2	0			

2ème étage - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
24	A	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
25					partie haute (> 1m)	0.08			
26	B	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.07			
27					partie haute (> 1m)	0.15			

28	C	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.08		0	
29					partie haute (> 1m)	0.2			
30	D	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.17		0	
31					partie haute (> 1m)	0.02			
32	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
33					Huissarie	0.1			
34		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.1		0	
35					mesure 2	0.17			
36		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.17		0	
37					mesure 2	0.05			
38	A	Embrasure (E1)	plâtre	Tapisserie	mesure 1	0.05		0	
39					mesure 2	0.16			
40	C	Embrasure (E2)	plâtre	Tapisserie	mesure 1	0.14		0	
41					mesure 2	0.11			

2ème étage - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
42	A	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.17		0	
43					partie haute (> 1m)	0.1			
44	B	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.1		0	
45					partie haute (> 1m)	0.1			
46	C	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
47					partie haute (> 1m)	0.07			
48	D	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
49					partie haute (> 1m)	0.13			
50	C	Ascenseur (A1)	Bois	peinture	mesure 1	0.06		0	
51					mesure 2	0.03			
52		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.11		0	
53					mesure 2	0.04			
54		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.19		0	
55					mesure 2	0.13			

2ème étage - Salle de jeux

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
56	A	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
57					partie haute (> 1m)	0.2			
58	B	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.09		0	
59					partie haute (> 1m)	0.03			
60	C	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.03		0	
61					partie haute (> 1m)	0.19			
62	D	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
63					partie haute (> 1m)	0.04			
64	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
65					Huissarie	0.19			
66		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.15		0	
67					mesure 2	0.01			
68	B	Radiateur (R1)	Aluminium	Peinture	mesure 1	0.02		0	
69					mesure 2	0.1			
70		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.06		0	
71					mesure 2	0.03			

2ème étage - Dressing 1

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
72	A	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
73					partie haute (> 1m)	0.2			
74	B	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.11		0	
75					partie haute (> 1m)	0.13			
76	C	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.1		0	
77					partie haute (> 1m)	0.02			
78	D	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
79					partie haute (> 1m)	0.15			
80	E	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.1		0	
81					partie haute (> 1m)	0.17			
82	F	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
83					partie haute (> 1m)	0.16			
84	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
85					Huissarie	0.2			
86	F	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
87					Huissarie	0.01			
-	E	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
88	E	Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.11		0	
89					Huissarie	0.11			
90	E	Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	7.6	Non dégradé	1	

91	E	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.17		0	
92					mesure 2	0.07			
93	E	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
94					partie haute (> 1m)	0.07			
95	E	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
96					partie haute (> 1m)	0.2			
97		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.2		0	
98					mesure 2	0.04			
99		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.06		0	
100					mesure 2	0.06			

2ème étage - Salle de bain 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
101	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02	0		
102					Huisserie	0.17			
-	F	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	F	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
103	F	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
104					partie haute (> 1m)	0.04			
105	F	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
106					partie haute (> 1m)	0.2			
107	F	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.07		0	
108					mesure 2	0.09			
109		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
110					mesure 2	0.03			

2ème étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
111	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15	0		
112					partie haute (> 1m)	0.01			
113	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04	0		
114					partie haute (> 1m)	0.05			
115	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16	0		
116					partie haute (> 1m)	0.09			
117	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07	0		
118					partie haute (> 1m)	0.12			
119	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02	0		
120					Huisserie	0.03			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
121	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.04	0		
122					mesure 2	0.13			
123	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.2	0		
124					Huisserie	0.1			
125	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	8	Non dégradé	1	
126	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.11	0		
127					partie haute (> 1m)	0.17			
128	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08	0		
129					partie haute (> 1m)	0.05			
-	C	Placard (P1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
130	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.09	0		
131					Huisserie	0.07			
132		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.11		0	
133					mesure 2	0.07			
134		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.15		0	
135					mesure 2	0.14			

2ème étage - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
136	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06			
137					partie haute (> 1m)	0.1			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00

AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912288604 & 3912431104

POUR VOTRE
BIEN

138	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
139					partie haute (> 1m)	0.2			
140	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
141					partie haute (> 1m)	0.04			
142	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
143					partie haute (> 1m)	0			
144	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.06		0	
145					Huissière	0.08			
146	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
147					Huissière	0.19			
148	C	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
149					Huissière	0.04			
150		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.16		0	
151					mesure 2	0.14			
152			Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.08		0
153					mesure 2	0.11			

2ème étage - Salle d'eau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
154	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
155					Huissière	0.05			
156			Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0
157					mesure 2	0.07			

2ème étage - Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
158	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.04		0	
159					partie haute (> 1m)	0.03			
160	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.03		0	
161					partie haute (> 1m)	0.17			
162	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.15		0	
163					partie haute (> 1m)	0.2			
164	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.03		0	
165					partie haute (> 1m)	0.13			
166	E	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
167					partie haute (> 1m)	0.15			
168	F	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
169					partie haute (> 1m)	0.02			
170	G	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
171					partie haute (> 1m)	0.05			
172	H	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.01		0	
173					partie haute (> 1m)	0.1			
174	I	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.18		0	
175					partie haute (> 1m)	0.18			
176	J	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.14		0	
177					partie haute (> 1m)	0.03			
178	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
179					Huissière	0.01			
180	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
181					Huissière	0.1			
182	E	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.11		0	
183					Huissière	0.14			
184	I	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
185					Huissière	0.02			
186	J	Porte (P5)	bois	peinture	partie mobile	0.12		0	
187					Huissière	0.2			
188		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.1		0	
189					mesure 2	0.13			
190			Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		
191					mesure 2	0.16		0	
-	H	Placard (P1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
192	C	Garde corps	Bois	vernis	mesure 1	0.18		0	
193					mesure 2	0.2			

2ème étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00

AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnel AXA n° 3412281604 & 3912431104



POUR VOTRE BIEN

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
194	A	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.14		0	
195					partie haute (> 1m)	0.07			
196	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
197					partie haute (> 1m)	0.03			
198	C	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
199					partie haute (> 1m)	0.16			
200	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.03		0	
201					partie haute (> 1m)	0.14			
202	E	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
203					partie haute (> 1m)	0.04			
204	F	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
205					partie haute (> 1m)	0.08			
206	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.14		0	
207					Huisserie	0			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
208	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.06		0	
209					mesure 2	0			
210	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.09		0	
211					Huisserie	0.12			
212	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	11	Non dégradé	1	
213	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
214					partie haute (> 1m)	0.08			
215	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
216					partie haute (> 1m)	0.06			
-	C	Placard (P1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
217	C	Embrasure (E2)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
218					mesure 2	0.16			
219	C	Fenêtre intérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	0.04		0	
220					Huisserie	0.02			
221	C	Fenêtre extérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	7.9	Non dégradé	1	
222	C	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
223					partie haute (> 1m)	0.06			
224	C	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
225					partie haute (> 1m)	0.18			
226	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.07		0	
227					Huisserie	0.14			
228		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.01		0	
229					mesure 2	0.12			
230		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.18		0	
231					mesure 2	0.01			

2ème étage - Salle d'eau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
232	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.13		0	
233					Huisserie	0.19			
234		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.14		0	
235					mesure 2	0.04			

2ème étage - Dressing 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
236	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.03		0	
237					partie haute (> 1m)	0.2			
238	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.17		0	
239					partie haute (> 1m)	0.2			
240	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
241					partie haute (> 1m)	0.08			
242	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.08			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00

AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3412281604 & 3912431104



243					partie haute (> 1m)	0.1			
244	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.01		0	
245					Huisserie	0.02			
-	A	Placard (P1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
246	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.13		0	
247					mesure 2	0.11			
248	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.17		0	
249					Huisserie	0.18			
250	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	12.7	Non dégradé	1	
251	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
252					partie haute (> 1m)	0.08			
253	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
254					partie haute (> 1m)	0.03			
255	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
256					Huisserie	0.18			
-	C	Placard (P2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
257	C	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
258					Huisserie	0.11			
259	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
260					Huisserie	0.13			
261		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.16		0	
262					mesure 2	0.05			
263		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.12		0	
264					mesure 2	0.06			

2ème étage - Salle d'eau 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	G	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
265	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
266					Huisserie	0.19			
267		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.03		0	
268					mesure 2	0.1			

2ème étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
269	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
270					partie haute (> 1m)	0.19			
271	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
272					partie haute (> 1m)	0			
273	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.08		0	
274					partie haute (> 1m)	0.07			
275	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
276					partie haute (> 1m)	0.13			
277	E	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
278					partie haute (> 1m)	0.09			
279	F	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.15		0	
280					partie haute (> 1m)	0.16			
281	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
282					Huisserie	0.01			
283	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
284					Huisserie	0.04			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
285	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
286					mesure 2	0.17			
287	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.12		0	
288					Huisserie	0.02			
289	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	11.9	Non dégradé	1	
290	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03			

291					partie haute (> 1m)	0.11			
292	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
293					partie haute (> 1m)	0.14			
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
294	C	Embrasure (E2)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.15		0	
295					mesure 2	0.07			
296	C	Fenêtre intérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	0.08		0	
297					Huissarie	0.09			
298	C	Fenêtre extérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	12.1	Non dégradé	1	
299	C	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
300					partie haute (> 1m)	0.13			
301	C	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
302					partie haute (> 1m)	0.05			
303	F	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
304					Huissarie	0.17			
305		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.14		0	
306					mesure 2	0.17			
307		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.02		0	
308					mesure 2	0.12			

2ème étage - Salon 1

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
309	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
310					partie haute (> 1m)	0.2			
311	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.09		0	
312					partie haute (> 1m)	0.16			
313	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.07		0	
314					partie haute (> 1m)	0.05			
315	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
316					partie haute (> 1m)	0.15			
317	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.15		0	
318					Huissarie	0.19			
-	A	Placard (P1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Placard (P2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
319	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.08		0	
320					mesure 2	0.11			
321	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
322					Huissarie	0.17			
323	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	6.4	Non dégradé	1	
324	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
325					partie haute (> 1m)	0.09			
326	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
327					partie haute (> 1m)	0.12			
328	C	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
329					Huissarie	0.16			
330	C	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
331					Huissarie	0.08			
332	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.08		0	
333					Huissarie	0			
334		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.01		0	
335					mesure 2	0.18			
336		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.19		0	
337					mesure 2	0.09			

2ème étage - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
338	A	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.09		0	
339					partie haute (> 1m)	0			
340	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
341					partie haute (> 1m)	0.15			
342	C	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
343					partie haute (> 1m)	0.04			
344	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.05		0	
345					partie haute (> 1m)	0.12			
346	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
347					Huissarie	0.03			
348	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
349					Huissarie	0.03			
350	C	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
351					Huissarie	0.17			

352	C	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
353					Huisserie	0.16			
354		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.02		0	
355					mesure 2	0.19			
356		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.02		0	
357					mesure 2	0.05			

2ème étage - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
358	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
359					partie haute (> 1m)	0.02			
360	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
361					partie haute (> 1m)	0.06			
362	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
363					partie haute (> 1m)	0.11			
364	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
365					partie haute (> 1m)	0.18			
366	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
367					Huisserie	0.1			
368	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.11		0	
369					Huisserie	0.12			
370		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.17		0	
371					mesure 2	0.18			
372		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.07		0	
373					mesure 2	0.08			

2ème étage - Salon 2

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
374	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.04		0	
375					partie haute (> 1m)	0.08			
376	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
377					partie haute (> 1m)	0.07			
378	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
379					partie haute (> 1m)	0.01			
380	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
381					partie haute (> 1m)	0.17			
382	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
383					Huisserie	0.13			
384	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
385					Huisserie	0.06			
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
386	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.19		0	
387					mesure 2	0.09			
388	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.2		0	
389					Huisserie	0.16			
390	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	11.8	Non dégradé	1	
391	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
392					partie haute (> 1m)	0.19			
393	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
394					partie haute (> 1m)	0.06			
-	B	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
395	B	Embrasure (E2)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.09		0	
396					mesure 2	0.03			
397	B	Fenêtre intérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
398					Huisserie	0.07			
399	B	Fenêtre extérieure (F4)	bois	Peinture	partie mobile	8.1	Non dégradé	1	
400	B	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
401					partie haute (> 1m)	0.14			
402	B	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
403					partie haute (> 1m)	0.13			
404	C	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
405					Huisserie	0.2			
406	C	Embrasure (E3)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.19		0	
407					mesure 2	0.19			
408	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.13		0	
409					Huisserie	0.09			
410		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.01		0	
411					mesure 2	0.12			
412		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.13		0	
413					mesure 2	0.02			

2ème étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 39 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
414	A	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.04		0	
415					partie haute (> 1m)	0			
416	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.05		0	
417					partie haute (> 1m)	0.18			
418	C	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
419					partie haute (> 1m)	0.11			
420	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.07		0	
421					partie haute (> 1m)	0.02			
422	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
423					Huissarie	0.19			
424	A	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.09		0	
425					Huissarie	0.1			
426	A	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.1		0	
427					mesure 2	0.17			
428	A	Embrasure (E2)	Bois	Peinture	mesure 1	0.05		0	
429					mesure 2	0.07			
-	A	Placard (P1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Porte (P3)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
430	B	Embrasure (E3)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.07		0	
431					mesure 2	0			
432	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0.08		0	
433					Huissarie	0.05			
434	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0.14		0	
435					Huissarie	0.11			
436	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
437					partie haute (> 1m)	0.11			
438	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
439					partie haute (> 1m)	0.15			
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
440	C	Embrasure (E4)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.19		0	
441					mesure 2	0.02			
442	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	0.01		0	
443					Huissarie	0.16			
444	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	Peinture	partie mobile	6.8	Non dégradé	1	
445	C	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.11		0	
446					partie haute (> 1m)	0.11			
447	C	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
448					partie haute (> 1m)	0.02			
-	C	Fenêtre intérieure (F4)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure (F4)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
449	C	Embrasure (E5)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.14		0	
450					mesure 2	0.06			
451	C	Fenêtre intérieure (F5)	bois	Peinture	partie mobile	0.03		0	
452					Huissarie	0.04			
453	C	Fenêtre extérieure (F5)	bois	Peinture	partie mobile	11	Non dégradé	1	
454	C	Volet intérieur (V3)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
455					partie haute (> 1m)	0.11			
456	C	Volet extérieur (V3)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
457					partie haute (> 1m)	0.06			
-	C	Fenêtre intérieure (F6)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre extérieure (F6)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
458	C	Embrasure (E6)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.1		0	
459					mesure 2	0.13			
460	C	Fenêtre intérieure (F7)	bois	Peinture	partie mobile	0.13		0	
461					Huissarie	0.16			
462	C	Fenêtre extérieure (F7)	bois	Peinture	partie mobile	12.9	Non dégradé	1	
463	C	Volet intérieur (V4)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
464					partie haute (> 1m)	0.15			
465	C	Volet extérieur (V4)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
466					partie haute (> 1m)	0.09			
467	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
468					Huissarie	0.13			
469		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.2		0	
470					mesure 2	0.1			
471		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.1		0	
472					mesure 2	0.12			

2ème étage - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
----	------	---------------------	----------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------------	---------------	-------------



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912281604 & 3912431104

N°1

POUR VOTRE BIEN

-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
473		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.18		0	
474					mesure 2	0.15			

2ème étage - Douche 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
475		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.04		0	
476					mesure 2	0.12			

2ème étage - Salle d'eau 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
477		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.11		0	
478					mesure 2	0.08			
479		A	Porte (P1)	bois	partie mobile	0.14		0	
480					Huisserie	0.01			
481		B	Porte (P2)	bois	partie mobile	0.1		0	
482					Huisserie	0.16			

2ème étage - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
483		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.16		0	
484					mesure 2	0.19			

2ème étage - Douche 2

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
485		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.11		0	
486					mesure 2	0.19			

2ème étage - Dressing 3

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
487		A	Mur	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
488					partie haute (> 1m)	0.13			
489		B	Mur	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.11		0	
490					partie haute (> 1m)	0.04			
491		C	Mur	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.11			

492					partie haute (> 1m)	0.16			
493	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.14		0	
494					partie haute (> 1m)	0.07			
495	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
496					Huisserie	0.04			
-	B	Placard (P1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Placard (P2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
497	D	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.09		0	
498					mesure 2	0.08			
499	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0.03		0	
500					Huisserie	0.19			
501	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	5.7	Non dégradé	1	
502	D	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
503					partie haute (> 1m)	0.07			
504	D	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
505					partie haute (> 1m)	0.19			
506		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.03		0	
507					mesure 2	0.16			
508		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.09		0	
509					mesure 2	0.03			

2ème étage - Cage d'escalier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
510	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
511					partie haute (> 1m)	0.02			
512	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.14		0	
513					Huisserie	0.07			
514	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
515					partie haute (> 1m)	0.12			
516	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
517					partie haute (> 1m)	0.02			
518		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.09		0	
519					mesure 2	0.05			
520		Marches	Bois	Moquette	mesure 1	0.2		0	
521					mesure 2	0.07			
522		Contremarches	Bois	Moquette	mesure 1	0.14		0	
523					mesure 2	0.2			
524		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	0.05		0	
525					mesure 2	0.09			
526		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.19		0	
527					mesure 2	0.09			

2ème étage - Cage d'escalier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
528	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
529					partie haute (> 1m)	0.01			
530	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
531					partie haute (> 1m)	0.17			
532	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
533					partie haute (> 1m)	0.08			
534	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
535					partie haute (> 1m)	0.18			
536	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
537					Huisserie	0.17			
538		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.14		0	
539					mesure 2	0.12			
540		Balustre	Bois	vernis	partie basse (< 1m)	0.04		0	
541					partie haute (> 1m)	0.09			
542		Main courante	Bois	vernis	mesure 1	0.02		0	
543					mesure 2	0.2			
544		Marches	Bois	moquette	mesure 1	0		0	
545					mesure 2	0			
546		Contremarches	Bois	moquette	mesure 1	0.17		0	
547					mesure 2	0			
548		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
549					mesure 2	0.16			

1er étage - Palier 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
550	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
551					partie haute (> 1m)	0			
552	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912281604 & 3912431104



POUR VOTRE BIEN

553					partie haute (> 1m)	0.13			
554	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
555					partie haute (> 1m)	0.08			
556	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
557					partie haute (> 1m)	0.14			
558	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.04		0	
559					mesure 2	0.17			
560	C	Embrasure (E2)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.02		0	
561					mesure 2	0.07			
562	C	Embrasure (E3)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.12		0	
563					mesure 2	0.04			
564	C	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
565					Huisserie	0.01			
566	D	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
567					Huisserie	0.1			
568	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
569					Huisserie	0.08			
570		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.11		0	
571					mesure 2	0.03			
572			Plafond	Plâtre	mesure 1	0.12		0	
573					mesure 2	0.08			
574		Garde corps	Métal	peinture	mesure 1	0.02			
575					mesure 2	0.05		0	

1er étage - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
576	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
577					partie haute (> 1m)	0.07			
578	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
579					partie haute (> 1m)	0.05			
580	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
581					partie haute (> 1m)	0.16			
582	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
583					partie haute (> 1m)	0.03			
584	B	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.08		0	
585					mesure 2	0.16			
586	C	Embrasure (E2)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.06		0	
587					mesure 2	0.19			
588	C	Porte (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.2		0	
589					Huisserie	0.01			
590	D	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.17		0	
591					mesure 2	0.11			
592		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.03		0	
593					mesure 2	0.01			
594			Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.02		
595					mesure 2	0.06		0	

1er étage - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
596	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
597					partie haute (> 1m)	0.17			
598	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
599					partie haute (> 1m)	0.17			
600	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
601					partie haute (> 1m)	0.09			
602	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
603					partie haute (> 1m)	0.09			
604	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
605					partie haute (> 1m)	0.14			
606	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
607					partie haute (> 1m)	0.14			
608	G	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
609					partie haute (> 1m)	0.09			
610	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.17		0	
611					Huisserie	0.15			
612	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
613					Huisserie	0.16			
614	E	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.01		0	
615					Huisserie	0.03			
616	F	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.18		0	
617					mesure 2	0.16			
618	G	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0.08		0	
619					Huisserie	0			
620		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.1		0	
621					mesure 2	0.04			
622			Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.15		
623					mesure 2	0.1		0	

1er étage - Palier 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
624	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
625					partie haute (> 1m)	0.01			
626	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
627					partie haute (> 1m)	0.02			
628	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
629					partie haute (> 1m)	0.06			
630	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
631					partie haute (> 1m)	0.14			
632	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.01		0	
633					Huissarie	0.13			
634	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.2		0	
635					Huissarie	0.04			
636	D	Porte (P3)	Métal	Peinture	partie mobile	0.08		0	
637					Huissarie	0.18			
638		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.09		0	
639					mesure 2	0.12			
640			Plafond	plâtre	mesure 1	0.02			
641					mesure 2	0.12		0	

1er étage - Dressing 1

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
642	A	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
643					partie haute (> 1m)	0.06			
644	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.04		0	
645					Huissarie	0.09			
646	B	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.07		0	
647					mesure 2	0.11			
648	B	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
649					partie haute (> 1m)	0.01			
650	C	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
651					partie haute (> 1m)	0.06			
652	D	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
653					partie haute (> 1m)	0.03			
654	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
655					Huissarie	0.14			
656	E	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
657					partie haute (> 1m)	0.12			
658	E	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.08		0	
659					mesure 2	0.18			
660		Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.15		0	
661					Huissarie	0.02			
662		Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	6.7	Non Dégradé	1	
663	E	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	11.1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
664	E	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
665					partie haute (> 1m)	0			
666	E	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
667					partie haute (> 1m)	0			
668	F	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.11		0	
669					partie haute (> 1m)	0.15			
670	F	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.19		0	
671					Huissarie	0.05			
672	G	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
673					partie haute (> 1m)	0.16			
674	H	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
675					partie haute (> 1m)	0.2			
676		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.02		0	
677					mesure 2	0.12			
678			Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.14		
679					mesure 2	0.14		0	

1er étage - Salle de bain 1

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation



-	A	Porte (P1)	Métal	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Porte (P2)	Métal	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
680	E	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
681					Huisserie	0.1			
682	E	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	9.1	Non Dégradé	1	
683	E	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	7.3	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
684	F	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.06		0	
685					Huisserie	0.01			
686	F	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	5.9	Non Dégradé	1	
687	F	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
688	E	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
689					partie haute (> 1m)	0			
690	E	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
691					partie haute (> 1m)	0.15			
692	F	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
693					partie haute (> 1m)	0.05			
694	F	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
695					partie haute (> 1m)	0.05			
696		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0			
697					mesure 2	0.01			

1er étage - Douche 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Porte (P1)	Métal	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
698		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.17			
699					mesure 2	0.04		0	

1er étage - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
700					partie basse (< 1m)	0.08			
701	A	Mur	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.09		0	
702					partie basse (< 1m)	0.13			
703	B	Mur	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.07			
704					partie basse (< 1m)	0.16			
705	C	Mur	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.15			
706					partie basse (< 1m)	0.13			
707	D	Mur	Bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.09			
708					partie mobile	0.01			
709	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	Huisserie	0.08		0	
710					partie mobile	0.16			
711	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	Huisserie	0.08		0	
712	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	10.8	Non Dégradé	1	
713	C	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	7.2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
714					partie basse (< 1m)	0.19			
715	C	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie haute (> 1m)	0.11		0	
716					partie basse (< 1m)	0.05			
717	C	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie haute (> 1m)	0.2			
718					mesure 1	0.12			
719	D	Embrasure (E1)	Bois	Peinture	mesure 2	0.14		0	
720					mesure 1	0.11			
721		Plinthes	bois	Peinture	mesure 2	0		0	
722					mesure 1	0.2			
723					mesure 2	0.11		0	

1er étage - Salon 1

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
724					partie basse (< 1m)	0.07			
725	A	Mur	bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.08		0	
726					partie basse (< 1m)	0.06			
727	B	Mur	bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0.13		0	
728	C	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00

AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912281604 & 3912431104



729					partie haute (> 1m)	0.15			
730	D	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
731					partie haute (> 1m)	0.08			
732	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
733					Huisserie	0.03			
734	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	9.1	Non Dégradé	1	
735	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	10.5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
736	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
737					partie haute (> 1m)	0.04			
738	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
739					partie haute (> 1m)	0.08			
740	C	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
741					Huisserie	0.11			
742	C	Embrasure (E1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.18		0	
743					mesure 2	0			
744	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
745					Huisserie	0.13			
746		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.06		0	
747					mesure 2	0.16			
748		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.15		0	
749					mesure 2	0.08			

1er étage - Salon 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repérée : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
750	A	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
751					partie haute (> 1m)	0.04			
752	B	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
753					partie haute (> 1m)	0.15			
754	C	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
755					partie haute (> 1m)	0.06			
756	D	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
757					partie haute (> 1m)	0.12			
758	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.11		0	
759					Huisserie	0.05			
760	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
761					Huisserie	0.2			
762	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6.5	Non Dégradé	1	
763	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
764					partie haute (> 1m)	0.15			
765	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
766					partie haute (> 1m)	0.16			
767	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	7.7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
768	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
769					Huisserie	0.12			
770	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	7.2	Non Dégradé	1	
771	B	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
772					partie haute (> 1m)	0.15			
773	B	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
774					partie haute (> 1m)	0.05			
775	B	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	10.9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
776	C	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
777					Huisserie	0.11			
778	D	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
779					Huisserie	0.13			
780		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.17		0	
781					mesure 2	0.19			
782		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.18		0	
783					mesure 2	0.17			

1er étage - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repérée : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
784	A	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
785					partie haute (> 1m)	0.1			
786	B	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
787					partie haute (> 1m)	0.06			
788	C	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
789					partie haute (> 1m)	0.16			
790	D	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
791					partie haute (> 1m)	0.19			
792	E	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
793					partie haute (> 1m)	0			
794	F	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
795					partie haute (> 1m)	0.03			

796	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.2		0	
797					Huisserie	0.1			
798	A	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.16		0	
799					mesure 2	0.13			
800	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.15		0	
801					Huisserie	0.13			
802	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	10.7	Non Dégradé	1	
803	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
804					partie haute (> 1m)	0			
805	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
806					partie haute (> 1m)	0.19			
807	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	12.4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
808	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
809					Huisserie	0.12			
810	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	7.3	Non Dégradé	1	
811	B	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
812					partie haute (> 1m)	0.05			
813	B	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
814					partie haute (> 1m)	0.04			
815	B	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	5.9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
816	D	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.17		0	
817					Huisserie	0.19			
818	F	Placard (P2)	Bois	Peinture	mesure 1	0.13		0	
819					mesure 2	0.01			
820		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.04		0	
821					mesure 2	0.15			
822		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.11		0	
823					mesure 2	0.08			

1er étage - Dressing 2

Nombre d'unités de diagnostic : 24 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
824	A	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
825					partie haute (> 1m)	0.03			
826	B	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
827					partie haute (> 1m)	0			
828	C	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
829					partie haute (> 1m)	0.14			
830	D	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
831					partie haute (> 1m)	0.18			
832	E	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
833					partie haute (> 1m)	0.11			
834	F	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
835					partie haute (> 1m)	0.18			
836	G	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
837					partie haute (> 1m)	0.15			
838	H	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.11		0	
839					partie haute (> 1m)	0.13			
840	I	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
841					partie haute (> 1m)	0.12			
842	J	Mur	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
843					partie haute (> 1m)	0.05			
844	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
845					Huisserie	0.06			
846	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.12		0	
847					Huisserie	0			
848	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Non Dégradé	1	
849	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
850					partie haute (> 1m)	0.16			
851	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
852					partie haute (> 1m)	0.18			
853	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	5.7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
854	B	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
855					Huisserie	0.11			
856	B	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	12	Non Dégradé	1	
857	B	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
858					partie haute (> 1m)	0.2			
859	B	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
860					partie haute (> 1m)	0.18			
861	B	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	8.7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
862	C	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.16		0	
863					Huisserie	0.11			
864		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.04		0	
865					mesure 2	0.02			
866		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912281604 & 3912431104

N°1

POUR VOTRE BIEN

867					mesure 2	0.1			
-----	--	--	--	--	----------	-----	--	--	--

1er étage - Salle de bain 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
868	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
869					partie haute (> 1m)	0.2			
870	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
871					partie haute (> 1m)	0.07			
872	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
873					partie haute (> 1m)	0.07			
874	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
875					partie haute (> 1m)	0.12			
876	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
877					partie haute (> 1m)	0.14			
878	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
879					partie haute (> 1m)	0.01			
880	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
881					partie haute (> 1m)	0.03			
882	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
883					partie haute (> 1m)	0.16			
884	I	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
885					partie haute (> 1m)	0.04			
886	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
887					Huisserie	0.17			
888	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.09		0	
889					Huisserie	0.08			
890	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6.5	Non Dégradé	1	
891	C	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
892					partie haute (> 1m)	0.18			
893	C	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
894					partie haute (> 1m)	0.11			
895	C	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	7.7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-	F	Porte (P2)	Métal	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
896					mesure 1	0.11			
897					mesure 2	0.11		0	

1er étage - WC 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
898	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
899					partie haute (> 1m)	0.12			
900	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
901					partie haute (> 1m)	0.06			
902	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
903					partie haute (> 1m)	0.16			
904	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
905					partie haute (> 1m)	0.08			
906	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
907					partie haute (> 1m)	0.07			
908	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
909					Huisserie	0.17			
910		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.01		0	
911					mesure 2	0.03			
912		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.11		0	
913					mesure 2	0.12			

1er étage - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
914	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
915					partie haute (> 1m)	0.04			
916	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
917					partie haute (> 1m)	0.03			
918	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
919					partie haute (> 1m)	0.1			
920	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
921					partie haute (> 1m)	0.2			
922	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
923					Huisserie	0.01			
924	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.01		0	
925					Huisserie	0.1			
926	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
927					Huisserie	0.1			
928		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.09		0	
929					mesure 2	0.07			
930		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.02			

931					mesure 2	0.04			
-----	--	--	--	--	----------	------	--	--	--

1er étage - Placard 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
932	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
933					partie haute (> 1m)	0.2			
934	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
935					partie haute (> 1m)	0.2			
936	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
937					partie haute (> 1m)	0.01			
938	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
939					partie haute (> 1m)	0.14			
940	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.15		0	
941					Huisserie	0.19			
942		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.18		0	
943					mesure 2	0			
944		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.13		0	
945					mesure 2	0			

1er étage - Placard 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
946	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
947					partie haute (> 1m)	0.01			
948	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
949					partie haute (> 1m)	0.2			
950	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
951					partie haute (> 1m)	0.2			
952	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
953					partie haute (> 1m)	0.19			
954	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
955					Huisserie	0.12			
956		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.04		0	
957					mesure 2	0.17			
958		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.17		0	
959					mesure 2	0.08			
960	C	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.08		0	
961					Huisserie	0.13			

1er étage - Local technique

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
962	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
963					Huisserie	0.11			
-	B	Mur	plâtre	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Plafond	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation

1er étage - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
964	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.11		0	
965					partie haute (> 1m)	0.12			
966	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
967					partie haute (> 1m)	0.12			
968	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	10.4	Non dégradé	1	
969	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
970					partie haute (> 1m)	0.15			
971	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
972					Huisserie	0.2			
973	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.15		0	
974					Huisserie	0.08			
975	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
976					Huisserie	0.07			
977	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5.7	Non Dégradé	1	
978	C	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
979					partie haute (> 1m)	0.05			
980	C	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
981					partie haute (> 1m)	0.05			
982	C	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	9.9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
983	D	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.11			

984					Huissarie	0.12			
985		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0			
986					mesure 2	0.16			
-		Plafond	Bois	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
987	B	Embrasure (E1)	Bois	peinture	mesure 1	0.12		0	
988					mesure 2	0			
989	D	Embrasure (E2)	Bois	peinture	mesure 1	0.17		0	
990					mesure 2	0.07			

1er étage - Salle d'eau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
991	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
992					partie haute (> 1m)	0.09			
993	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
994					partie haute (> 1m)	0.02			
995	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
996					partie haute (> 1m)	0.01			
997	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
998					partie haute (> 1m)	0.14			
999	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.14		0	
1000					Huissarie	0.13			
1001	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.01		0	
1002					Huissarie	0.03			
1003	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	12.4	Non Dégradé	1	
1004	D	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1005					partie haute (> 1m)	0.16			
1006	D	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1007					partie haute (> 1m)	0.12			
1008	D	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1009		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.05		0	
1010					mesure 2	0.04			

1er étage - WC 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1011	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1012					partie haute (> 1m)	0.01			
1013	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1014					partie haute (> 1m)	0.13			
1015	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1016					partie haute (> 1m)	0			
1017	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1018					partie haute (> 1m)	0.09			
-	A	Porte (P1)	Métal	brut	Non mesurée	-		NM	Elément récent
1019	C	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
1020					Huissarie	0.19			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1021		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.1		0	
1022					mesure 2	0.1			

1er étage - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1023	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1024					partie haute (> 1m)	0.13			
1025	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1026					partie haute (> 1m)	0.04			
1027	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1028					partie haute (> 1m)	0.09			
1029	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1030					partie haute (> 1m)	0.09			
1031	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
1032					Huissarie	0.04			
1033	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.01		0	
1034					Huissarie	0.2			
1035	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	11.4	Non Dégradé	1	
1036	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1037					partie haute (> 1m)	0.16			
1038	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1039					partie haute (> 1m)	0.09			
1040	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	7.4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

1041		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.15			
1042					mesure 2	0.05		0	
1043		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.17		0	
1044					mesure 2	0.15			
1045	C	Radiateur (R1)	Fonte	Peinture	mesure 1	0.15		0	
1046					mesure 2	0.17			

Rez de chaussée - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1047	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1048					partie haute (> 1m)	0.16			
1049	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1050					partie haute (> 1m)	0.11			
1051	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1052					partie haute (> 1m)	0.18			
1053	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1054					partie haute (> 1m)	0.12			
1055	A	Porte intérieure (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.02		0	
1056					Huissarie	0.05			
1057	A	Porte extérieure (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.19		0	
1058					Huissarie	0.09			
1059	A	Embrasure (E1)	Bois	peinture	mesure 1	0.06		0	
1060					mesure 2	0.05			
1061	B	Embrasure (E2)	Bois	peinture	mesure 1	0.11		0	
1062					mesure 2	0.18			
1063	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1064					Huissarie	0.04			
1065	C	Embrasure (E3)	Bois	peinture	mesure 1	0		0	
1066					mesure 2	0.03			
1067	D	Embrasure (E4)	plâtre	peinture	mesure 1	0.17		0	
1068					mesure 2	0.17			
1069	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1070					Huissarie	0.03			
1071		Plinthes	plâtre	Peinture	mesure 1	0.04		0	
1072					mesure 2	0.09			
1073		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0		0	
1074					mesure 2	0.15			

Rez de chaussée - Vestiaires

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1075	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1076					partie haute (> 1m)	0			
1077	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1078					partie haute (> 1m)	0.07			
1079	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1080					partie haute (> 1m)	0.2			
1081	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1082					partie haute (> 1m)	0			
1083	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.18		0	
1084					Huissarie	0			
1085	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
1086					Huissarie	0.16			
1087	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	9	Non Dégradé	1	
1088					partie basse (< 1m)	0.2			
1089	B	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie haute (> 1m)	0.08		0	
1090	B	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1091					partie haute (> 1m)	0			
1092	B	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.11		0	
1093					mesure 2	0.11			
1094	C	Placard (P2)	Bois	Peinture	mesure 1	0.15		0	
1095					mesure 2	0.2			
1096	D	Placard (P3)	Bois	Peinture	mesure 1	0.1		0	
1097					mesure 2	0.03			
1098		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.16		0	
1099					mesure 2	0.05			
1100		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.01		0	
1101					mesure 2	0.03			

Rez de chaussée - Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	Non mesurée				Partie non visée par la réglementation

-	D	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1102	A	Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1103					partie haute (> 1m)	0.15			
1104	B	Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1105					partie haute (> 1m)	0.18			
1106	C	Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1107					partie haute (> 1m)	0.16			
1108	D	Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1109					partie haute (> 1m)	0.14			
1110	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
1111					Huisserie	0.01			
-	B	Porte (P2)	Métal	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1112	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
1113					Huisserie	0.02			
1114	D	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	6	Non Dégradé	1	
1115	D	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1116					partie haute (> 1m)	0.15			
1117	D	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1118					partie haute (> 1m)	0.01			
1119		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.02		0	
1120					mesure 2	0.01			

Rez de chaussée - WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1121	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.02		0	
1122					Huisserie	0.04			
1123		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.13		0	
1124					mesure 2	0.18			

Rez de chaussée - Hall

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1125	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1126					partie haute (> 1m)	0.18			
1127	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1128					partie haute (> 1m)	0.02			
1129	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1130					partie haute (> 1m)	0.04			
1131	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1132					partie haute (> 1m)	0.03			
-		Marches	pierres	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Contremarches	pierres	brut	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1133		Balustre	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1134					partie haute (> 1m)	0.05			
1135		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	0.04		0	
1136					mesure 2	0.1			
1137		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0.09		0	
1138					mesure 2	0			
1139		Crémaillère	Bois	Peinture	mesure 1	0.19		0	
1140					mesure 2	0			
1141	B	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.15		0	
1142					Huisserie	0.08			
1143	C	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0.14		0	
1144					mesure 2	0.01			
1145	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
1146					Huisserie	0.13			
1147	D	Embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	0.05		0	
1148					mesure 2	0.2			
1149	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0.03		0	
1150					Huisserie	0.2			
1151	A	Embrasure (E3)	plâtre	peinture	mesure 1	0.16		0	
1152					mesure 2	0.16			
1153	A	Porte (P4)	Métal	Peinture	partie mobile	0.18		0	
1154					Huisserie	0.13			
1155		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.09		0	
1156					mesure 2	0.03			
1157	B	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0.2			
1158					mesure 2	0.15			

Rez de chaussée - Placard 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1159					partie basse (< 1m)	0.07			
1160	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.04		0	
1161					partie basse (< 1m)	0.1			
1162	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.12		0	
1163					partie basse (< 1m)	0.17			
1164	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.05		0	
1165					partie basse (< 1m)	0.16		0	
1166	D	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.03			
1167					partie mobile	0.13			
1168	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	Huisserie	0		0	
1169					mesure 1	0.18			
1170		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.12		0	

Rez de chaussée - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1171					partie basse (< 1m)	0.05			
1172	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	0.01		0	
1173					partie mobile	0			
1174	A	Porte (P1)	bois	peinture	Huisserie	0.12		0	
1175					partie basse (< 1m)	0.16			
1176	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie haute (> 1m)	0.06		0	
1177					mesure 1	0.09			
1178	C	Embrasure (E1)	plâtre	Tapisserie	mesure 2	0.05			
1179					partie basse (< 1m)	0.05			
1180	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie haute (> 1m)	0.16		0	
1181					partie mobile	0.03			
1182	B	Porte (P2)	bois	peinture	Huisserie	0.2			
1183					partie mobile	0.09			
1184	D	Porte (P3)	bois	peinture	Huisserie	0.11		0	
1185					mesure 1	0.11			
1186		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.11			
1187					mesure 1	0.16			
1188		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.09		0	

Rez de chaussée - Placard 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1189					partie basse (< 1m)	0.12			
1190	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.05		0	
1191					partie basse (< 1m)	0.2			
1192	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.12		0	
1193					partie basse (< 1m)	0.06			
1194	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0		0	
1195					partie basse (< 1m)	0.08			
1196	D	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
1197					partie mobile	0.12			
1198	A	Porte (P1)	bois	peinture	Huisserie	0.06		0	
1199					mesure 1	0.04			
1200		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.08		0	
1201					mesure 1	0.06			
1202		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.2		0	

Rez de chaussée - Placard 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1203					partie basse (< 1m)	0.05			
1204	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.1		0	
1205					partie basse (< 1m)	0.1			
1206	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.01		0	
1207					partie basse (< 1m)	0.05			
1208	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.09		0	
1209					partie basse (< 1m)	0.12			
1210	D	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.09		0	
1211					partie basse (< 1m)	0.04			
1212	E	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	0.16		0	
1213					partie mobile	0.06			
1214	A	Porte (P1)	bois	peinture	Huisserie	0.06		0	
1215					mesure 1	0.13			
1216		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 2	0.08		0	
1217					mesure 1	0.13			
1218		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.13		0	

Rez de chaussée - Bijouterie

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1219	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1220					partie haute (> 1m)	0.18			
1221	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1222					partie haute (> 1m)	0.03			
1223	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1224					partie haute (> 1m)	0.07			
1225	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1226					partie haute (> 1m)	0.1			
1227	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
1228					Huisserie	0.09			
1229	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	11.5	Non Dégradé	1	
1230	C	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1231					partie haute (> 1m)	0.03			
1232	C	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1233					partie haute (> 1m)	0.07			
1234	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
1235					Huisserie	0.17			
1236	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	12.9	Non Dégradé	1	
1237	D	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1238					partie haute (> 1m)	0.16			
1239	D	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1240					partie haute (> 1m)	0.05			
1241		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.02		0	
1242					mesure 2	0.18			
1243			Plafond	plâtre	mesure 1	0.13		0	
1244					mesure 2	0.17			

Rez de chaussée - Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 25 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1245	A	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1246					partie haute (> 1m)	0.06			
1247	B	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1248					partie haute (> 1m)	0.06			
1249	C	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1250					partie haute (> 1m)	0.01			
1251	D	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1252					partie haute (> 1m)	0			
1253	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.08		0	
1254					Huisserie	0.08			
1255	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.12		0	
1256					Huisserie	0.11			
1257	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
1258					Huisserie	0.08			
1259	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	7.4	Non Dégradé	1	
-	C	Volet intérieur (V1)	PVC	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Volet extérieur (V1)	PVC	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1260	C	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.07		0	
1261					Huisserie	0.06			
1262	C	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	9.9	Non Dégradé	1	
-	C	Volet intérieur (V2)	pvc	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Volet extérieur (V2)	pvc	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1263	C	Fenêtre intérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	0.11		0	
1264					Huisserie	0.1			
1265	C	Fenêtre extérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	10.8	Non Dégradé	1	
-	C	Volet intérieur (V3)	pvc	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Volet extérieur (V3)	pvc	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1266	D	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
1267					Huisserie	0.06			
1268		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.18		0	
1269					mesure 2	0.06			
1270		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.19		0	
1271					mesure 2	0.06			
1272	C	Embrasure (E1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.06		0	
1273					mesure 2	0.11			
1274	C	Embrasure (E2)	Bois	Peinture	mesure 1	0.19		0	
1275					mesure 2	0.16			
1276	C	Embrasure (E3)	Bois	Peinture	mesure 1	0.05			
1277					mesure 2	0.04			

1278	D	Embrasure (E4)	plâtre	Peinture	mesure 1 mesure 2	0.12 0.08		0	
------	---	----------------	--------	----------	----------------------	--------------	--	---	--

Rez de chaussée - Bibliothèque

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1280	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1281					partie haute (> 1m)	0			
1282	A	Embrasure (E1)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.17		0	
1283					mesure 2	0.15			
1284	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.09		0	
1285					Huisserie	0.08			
1286	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1287					partie haute (> 1m)	0.03			
1288	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
1289					Huisserie	0.16			
1290	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	10.9	Non Dégradé	1	
-	B	Volet intérieur (V1)	pvc	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Volet extérieur (V1)	pvc	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1291	C	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1292					partie haute (> 1m)	0.08			
1293	C	Embrasure (E2)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.13		0	
1294					mesure 2	0.11			
1295	C	Embrasure (E3)	plâtre	Peinture	mesure 1	0.17		0	
1296					mesure 2	0.18			
1297	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1298					partie haute (> 1m)	0.16			
1299		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.06		0	
1300					mesure 2	0.08			
1301		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.01		0	
1302					mesure 2	0.14			

Rez de chaussée - Salle à manger

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1303	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.11		0	
1304					partie haute (> 1m)	0.14			
1305	A	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0.11		0	
1306					mesure 2	0.11			
1307	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.12		0	
1308					Huisserie	0.13			
1309	B	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1310					partie haute (> 1m)	0.05			
1311	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
1312					Huisserie	0.18			
1313	B	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.06		0	
1314					Huisserie	0.12			
1315	C	Mur	Bois	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1316					partie haute (> 1m)	0.03			
1317	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
1318					Huisserie	0.12			
1319	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	13.1	Non Dégradé	1	
1320	C	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1321					partie haute (> 1m)	0.2			
1322	C	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1323					partie haute (> 1m)	0.1			
1324	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1325					partie haute (> 1m)	0.01			
1326	D	Embrasure (E2)	Bois	Peinture	mesure 1	0.13		0	
1327					mesure 2	0.06			
1328	D	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
1329					Huisserie	0.08			
1330	D	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	8.4	Non Dégradé	1	
-	C	Volet intérieur (V2)	PVC	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Volet extérieur (V2)	PVC	pvc	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1331		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.06		0	
1332					mesure 2	0.08			
1333		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.06		0	
1334					mesure 2	0.01			

Rez de chaussée - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 22 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
----	------	---------------------	----------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------------	---------------	-------------



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95
 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3412281604 & 3912431104



POUR VOTRE BIEN



1335	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1336					partie haute (> 1m)	0.05			
1337	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1338					partie haute (> 1m)	0.06			
1339	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1340					partie haute (> 1m)	0.19			
1341	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1342					partie haute (> 1m)	0.16			
1343	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1344					partie haute (> 1m)	0.1			
1345	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1346					partie haute (> 1m)	0.05			
1347	G	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1348					partie haute (> 1m)	0.11			
1349	H	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1350					partie haute (> 1m)	0.01			
1351	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
1352					Huisserie	0.1			
1353	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
1354					Huisserie	0.01			
1355	E	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.13		0	
1356					Huisserie	0.09			
1357	E	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	8.1	Non Dégradé	1	
1358	E	Volet intérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1359					partie haute (> 1m)	0.07			
1360	E	Volet extérieur (V1)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1361					partie haute (> 1m)	0.14			
1362	F	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
1363					Huisserie	0.1			
1364	F	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	11.6	Non Dégradé	1	
1365	F	Fenêtre intérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
1366					Huisserie	0.07			
1367	F	Fenêtre extérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	7.8	Non Dégradé	1	
1368	F	Volet intérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1369					partie haute (> 1m)	0.14			
1370	F	Volet extérieur (V2)	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1371					partie haute (> 1m)	0			
1372		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.09		0	
1373					mesure 2	0.05			
1374		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.11		0	
1375					mesure 2	0.06			

Rez de chaussée - Palier

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1376	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1377					partie haute (> 1m)	0.17			
1378	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1379					partie haute (> 1m)	0.07			
1380	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1381					partie haute (> 1m)	0.09			
1382	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1383					partie haute (> 1m)	0.2			
1384	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1385					partie haute (> 1m)	0.05			
1386	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1387					partie haute (> 1m)	0			
1388	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.11		0	
1389					Huisserie	0.18			
1390	B	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
1391					Huisserie	0.13			
1392		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.04		0	
1393					mesure 2	0.17			
1394		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.04		0	
1395					mesure 2	0.08			

Rez de chaussée - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1396	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1397					partie haute (> 1m)	0.16			
1398	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1399					partie haute (> 1m)	0.12			
1400	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1401					partie haute (> 1m)	0.15			
1402	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1403					partie haute (> 1m)	0.13			
1404	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0			

1405					partie haute (> 1m)	0.08			
1406					partie mobile	0.03			
1407	A	Porte (P1)	bois	peinture	Huisserie	0.16		0	
1408					partie mobile	0.17			
1409	C	Porte (P2)	bois	peinture	Huisserie	0.06		0	
1410					partie mobile	0.15			
1411	E	Porte (P3)	bois	peinture	Huisserie	0.09		0	
1412					mesure 1	0.18			
1413		Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0.15		0	
1414					mesure 1	0.08			
1415		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.06		0	

Rez de chaussée - Cage d'escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1416	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1417					partie haute (> 1m)	0.02			
1418	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1419					partie haute (> 1m)	0.19			
1420	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1421					partie haute (> 1m)	0.13			
1422	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1423					partie haute (> 1m)	0.18			
1424	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.13		0	
1425					Huisserie	0.01			
1426		Marches	Bois	Moquette	mesure 1	0.2		0	
1427					mesure 2	0.01			
1428		Contremarches	Bois	Moquette	mesure 1	0.11		0	
1429					mesure 2	0.03			
1430		Balustre	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	0.04			
1431					partie haute (> 1m)	0.15		0	
1432		Main courante	Bois	Vernis	mesure 1	0.02		0	
1433					mesure 2	0.06			
1434		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0.15		0	
1435					mesure 2	0.07			
1436		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.01		0	
1437					mesure 2	0.12			

Sous-Sol - Entrée de service

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1438	A	Porte intérieure (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.04		0	
1439					Huisserie	0.14			
1440	A	Porte extérieure (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.18		0	
1441					Huisserie	0.08			
1442	A	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1443					partie haute (> 1m)	0			
1444	B	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1445					partie haute (> 1m)	0.1			
1446	C	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1447					partie haute (> 1m)	0.18			
1448	D	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1449					partie haute (> 1m)	0.2			
1450	E	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1451					partie haute (> 1m)	0.14			
1452	F	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1453					partie haute (> 1m)	0.05			
1454	G	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1455					partie haute (> 1m)	0.08			
1456	H	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1457					partie haute (> 1m)	0.04			
1458	F	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.04		0	
1459					Huisserie	0.09			
1460	G	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.07		0	
1461					Huisserie	0.06			
1462	G	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.06		0	
1463					mesure 2	0.1			
1464	H	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1465					Huisserie	0.09			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1466					mesure 1	0.04		0	
1467					mesure 2	0.14			

Sous-Sol - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1468	A	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1469					partie haute (> 1m)	0.14			

1470	B	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1471					partie haute (> 1m)	0.2			
1472	C	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1473					partie haute (> 1m)	0.04			
1474	D	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1475					partie haute (> 1m)	0.11			
1476	E	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1477					partie haute (> 1m)	0.03			
1478	F	Mur	plâtre	revêtement Dur	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1479					partie haute (> 1m)	0.1			
1480	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.08		0	
1481					Huisserie	0.12			
1482	C	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.13		0	
1483					Huisserie	0.02			
1484	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0.18		0	
1485					Huisserie	0.08			
1486	E	Porte (P4)	bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
1487					Huisserie	0.06			
1488	E	Porte (P5)	Métal	Peinture	partie mobile	0.07		0	
1489					Huisserie	0.14			
1490	F	Porte (P6)	Bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1491					Huisserie	0.17			
1492	A	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.04		0	
1493					mesure 2	0.01			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1494		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.11		0	
1495					mesure 2	0.15			

Sous-Sol - Local ménage

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1496	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1497					partie haute (> 1m)	0.12			
1498	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1499					partie haute (> 1m)	0.2			
1500	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1501					partie haute (> 1m)	0.2			
1502	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1503					partie haute (> 1m)	0.03			
1504	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.17		0	
1505					Huisserie	0.2			
1506		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.16		0	
1507					mesure 2	0.14			

Sous-Sol - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 28 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	G	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	H	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	I	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	J	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1508	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.12		0	
1509					Huisserie	0.19			
1510	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1511					partie haute (> 1m)	0.04			
1512	C	Porte (P2)	Métal	Peinture	partie mobile	0.16		0	
1513					Huisserie	0.2			
1514	F	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.1		0	
1515					Huisserie	0.16			
1516	G	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.06		0	
1517					Huisserie	0.19			
1518	G	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	7.6	Non Dégradé	1	
1519	G	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	12.9	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1520	H	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
1521					Huisserie	0.15			

1522	H	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	11.3	Non Dégradé	1	
1523	H	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	7.4	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1524	H	Fenêtre intérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
1525					Huisserie	0.08			
1526	H	Fenêtre extérieure (F3)	bois	peinture	partie mobile	10.8	Non Dégradé	1	
1527	H	Garde corps (G3)	Métal	peinture	mesure 1	12.6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1528	H	Fenêtre intérieure (F4)	bois	peinture	partie mobile	0.09		0	
1529					Huisserie	0.15			
1530	H	Fenêtre extérieure (F4)	bois	peinture	partie mobile	9.1	Non Dégradé	1	
1531	H	Garde corps (G4)	Métal	peinture	mesure 1	8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1532	I	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0.01		0	
1533					Huisserie	0.1			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1534					mesure 1	0.12		0	
1535		Plafond	plâtre	peinture	mesure 2	0.01			

Sous-Sol - Local technique

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1536	A	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1537					partie haute (> 1m)	0.08			
1538	B	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1539					partie haute (> 1m)	0.16			
1540	C	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1541					partie haute (> 1m)	0.2			
1542	D	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1543					partie haute (> 1m)	0.1			
1544	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.13		0	
1545					Huisserie	0.18			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1546					mesure 1	0.2			
1547		Plafond	Ciment	peinture	mesure 2	0.09		0	

Sous-Sol - Entrée 2

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1548	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1549					partie haute (> 1m)	0.09			
1550	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1551					partie haute (> 1m)	0.2			
1552	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1553					partie haute (> 1m)	0.19			
1554	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1555					partie haute (> 1m)	0			
1556	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.11		0	
1557					Huisserie	0.04			
1558	B	Porte intérieure (P2)	Métal	Peinture	partie mobile	0.19		0	
1559					Huisserie	0.08			
1560	B	Porte extérieure (P2)	Métal	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1561					Huisserie	0.09			
1562	B	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.15		0	
1563					Huisserie	0.06			
1564	B	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	5.6	Non Dégradé	1	
1565	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	11.5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1566	D	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0		0	
1567					Huisserie	0.17			
1568	D	Porte (P4)	bois	Peinture	partie mobile	0.15		0	
1569					Huisserie	0.13			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1570					mesure 1	0.07			
1571		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 2	0.13		0	

Sous-Sol - Sanitaires 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	Faience	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	Faience	Non mesurée	-			

-	C	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1572	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.06		0	
1573					Huisserie	0.01			
1574	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
1575					Huisserie	0.01			
1576		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.19		0	
1577					mesure 2	0.17			

Sous-Sol - WC 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1578	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.01		0	
1579					Huisserie	0.04			
1580		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0		0	
1581					mesure 2	0.16			

Sous-Sol - Sanitaires 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	F	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1582	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
1583					Huisserie	0.18			
1584	E	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.08		0	
1585					Huisserie	0.03			
1586		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.16		0	
1587					mesure 2	0.07			

Sous-Sol - WC 2

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	Plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1588	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.13		0	
1589					Huisserie	0.05			
1590	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.11		0	
1591					Huisserie	0.05			
1592		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
1593					mesure 2	0.05			

Sous-Sol - Réserve 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1594	A	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1595					partie haute (> 1m)	0			
1596	B	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1597					partie haute (> 1m)	0.18			
1598	C	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1599					partie haute (> 1m)	0.01			

1600	D	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1601					partie haute (> 1m)	0.06			
1602	A	Embrasure (E1)	plâtre	revêtement dur	mesure 1	0.09		0	
1603					mesure 2	0.15			
1604	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
1605					Huisserie	0.05			
1606	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.15		0	
1607					Huisserie	0.04			
1608		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.16		0	
1609					mesure 2	0.2			

Sous-Sol - Réserve 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1610	A	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1611					partie haute (> 1m)	0.1			
1612	B	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1613					partie haute (> 1m)	0			
1614	C	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1615					partie haute (> 1m)	0			
1616	D	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1617					partie haute (> 1m)	0.16			
1618	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.15		0	
1619					Huisserie	0.06			
1620		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0.05		0	
1621					mesure 2	0.04			
1622		Marches	Béton	Peinture	mesure 1	0.06		0	
1623					mesure 2	0.09			
1624		Contremarches	Béton	Peinture	mesure 1	0.11		0	
1625					mesure 2	0.15			

Sous-Sol -2 - Cave a vin

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1626	A	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1627					partie haute (> 1m)	0.1			
1628	B	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1629					partie haute (> 1m)	0.08			
1630	C	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1631					partie haute (> 1m)	0.12			
1632	D	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1633					partie haute (> 1m)	0.06			
1634	A	Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.06		0	
1635					Huisserie	0.14			
1636	A	Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.19		0	
1637					Huisserie	0.18			
1638		Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	0.02		0	
1639					mesure 2	0.06			

Sous-Sol - Chambre forte 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1640	A	Mur	Ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1641					partie haute (> 1m)	0.11			
1642	B	Mur	Ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.11		0	
1643					partie haute (> 1m)	0.1			
1644	C	Mur	Ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1645					partie haute (> 1m)	0.1			
1646	D	Mur	Ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1647					partie haute (> 1m)	0.14			
1648	A	Porte (P1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.08		0	
1649					Huisserie	0.15			
1650		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0.2		0	
1651					mesure 2	0.11			

Sous-Sol - Chambre forte 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1652	A	Mur	ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1653					partie haute (> 1m)	0.13			
1654	B	Mur	ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0		0	
1655					partie haute (> 1m)	0.18			
1656	C	Mur	ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1657					partie haute (> 1m)	0.19			
1658	D	Mur	ciment	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1659					partie haute (> 1m)	0.08			
1660	A	Embrasure (E1)	ciment	revêtement dur	mesure 1	0.1			
1661					mesure 2	0.2			

1662		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1 mesure 2	0 0.13		0	
1663									

Sous-Sol - Dégagement 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1664	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1665					partie haute (> 1m)	0.12			
1666	B	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1667					partie haute (> 1m)	0.14			
1668	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0.09		0	
1669					Huissarie	0.02			
1670	B	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0.04		0	
1671					Huissarie	0.01			
1672	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1673					partie haute (> 1m)	0.2			
1674	C	Porte (P3)	bois	Peinture	partie mobile	0.06		0	
1675					Huissarie	0.16			
1676	D	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1677					partie haute (> 1m)	0.19			
1678	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.19		0	
1679					Huissarie	0.13			
1680	E	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1681					partie haute (> 1m)	0.12			
1682	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1683					partie haute (> 1m)	0.13			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1684		Plafond	plâtre	peinture	mesure 1	0.12		0	
1685					mesure 2	0.1			

Sous-Sol - SAS

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1686	A	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1687					partie haute (> 1m)	0.13			
1688	B	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1689					partie haute (> 1m)	0.02			
1690	C	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1691					partie haute (> 1m)	0			
1692	D	Mur	Ciment	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1693					partie haute (> 1m)	0.15			
1694	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
1695					Huissarie	0.02			
1696	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.1		0	
1697					Huissarie	0.15			
1698		Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	0.17		0	
1699					mesure 2	0.12			

Sous-Sol - Chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1700	A	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1701					partie haute (> 1m)	0.01			
1702	B	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1703					partie haute (> 1m)	0.02			
1704	C	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1705					partie haute (> 1m)	0.04			
1706	D	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1707					partie haute (> 1m)	0.12			
1708	E	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1709					partie haute (> 1m)	0			
1710	F	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1711					partie haute (> 1m)	0.09			
1712	G	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1713					partie haute (> 1m)	0.13			
1714	H	Mur	Ciment	Isolant	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1715					partie haute (> 1m)	0.08			
1716	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.01		0	
1717					Huissarie	0.17			
1718		Plafond	ciment	Isolant	mesure 1	0.08		0	
1719					mesure 2	0.2			

Sous-Sol - Dégagement 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1720	A	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1721					partie haute (> 1m)	0.17			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912281604 & 3912431104



POUR VOTRE BIEN

1722	B	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1723					partie haute (> 1m)	0.01			
1724	C	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1725					partie haute (> 1m)	0.05			
1726	D	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.17		0	
1727					partie haute (> 1m)	0.03			
1728	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.02		0	
1729					Huisserie	0.12			
1730	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
1731					Huisserie	0.14			
1732	D	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.06		0	
1733					Huisserie	0.01			
1734	D	Porte (P4)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
1735					Huisserie	0.04			
1736		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.2		0	
1737					mesure 2	0.16			
1738		Plafond	Ciment	Peinture	mesure 1	0.02		0	
1739					mesure 2	0.05		0	

Sous-Sol - Dégagement 4

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1740	A	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0		0	
1741					partie haute (> 1m)	0.07			
1742	B	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1743					partie haute (> 1m)	0.04			
1744	C	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1745					partie haute (> 1m)	0.12			
1746	D	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1747					partie haute (> 1m)	0.1			
1748	A	Embrasure (E1)	ciment	revêtement dur	mesure 1	0.15		0	
1749					mesure 2	0.04			
1750	C	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
1751					Huisserie	0.03			
1752	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
1753					Huisserie	0.05			
1754		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.17		0	
1755					mesure 2	0			
1756		Plafond	ciment	Peinture	mesure 1	0.12		0	
1757					mesure 2	0.17		0	

Sous-Sol - Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 18 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1758	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1759					partie haute (> 1m)	0.06			
1760	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.07		0	
1761					partie haute (> 1m)	0.18			
1762	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1763					partie haute (> 1m)	0.14			
1764	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1765					partie haute (> 1m)	0.15			
1766	E	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1767					partie haute (> 1m)	0.16			
1768	F	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1769					partie haute (> 1m)	0.15			
1770	G	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1771					partie haute (> 1m)	0.09			
1772	H	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1773					partie haute (> 1m)	0.16			
1774	I	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1775					partie haute (> 1m)	0.19			
1776	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
1777					Huisserie	0.06			
1778	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	0		0	
1779					Huisserie	0.07			
1780	E	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.03		0	
1781					Huisserie	0			
1782	E	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
1783					Huisserie	0.06			
1784	E	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	10.8	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1785	H	Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	0.09		0	
1786					Huisserie	0.19			
1787	G	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.08		0	
1788					mesure 2	0.14			
1789		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.17		0	
1790					mesure 2	0.17			
1791		Plafond	ciment	Peinture	mesure 1	0.06		0	
1792					mesure 2	0.08			

Sous-Sol - Salle d'eau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1793	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1794					partie haute (> 1m)	0.13			
-	C	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1795		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.15		0	
1796					mesure 2	0.16			

Sous-Sol - Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 16 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1797	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1798					partie haute (> 1m)	0.06			
1799	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1800					partie haute (> 1m)	0.11			
1801	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1802					partie haute (> 1m)	0.02			
1803	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1804					partie haute (> 1m)	0.2			
1805	E	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1806					partie haute (> 1m)	0.15			
1807	F	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1808					partie haute (> 1m)	0.16			
1809	G	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1810					partie haute (> 1m)	0.07			
1811	H	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1812					partie haute (> 1m)	0			
1813	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
1814					Huissarie	0.05			
1815	C	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.03		0	
1816					mesure 2	0.01			
1817	E	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
1818					Huissarie	0.04			
1819	E	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0.18		0	
1820					Huissarie	0.06			
1821	E	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	8.6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
1822	H	Placard (P2)	Bois	Peinture	mesure 1	0.11		0	
1823					mesure 2	0.08			
1824		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0		0	
1825					mesure 2	0			
1826		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.13		0	
1827					mesure 2	0.05			

Sous-Sol - Chambre 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1828	A	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1829					partie haute (> 1m)	0.16			
1830	B	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1831					partie haute (> 1m)	0.14			
1832	C	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0		0	
1833					partie haute (> 1m)	0.15			
1834	D	Mur	plâtre	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1835					partie haute (> 1m)	0.01			
1836	B	Fenêtre intérieure (F1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.18		0	
1837					Huissarie	0.03			
1838	B	Fenêtre extérieure (F1)	Métal	Peinture	partie mobile	0.08		0	
1839					Huissarie	0.02			
1840		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.18		0	
1841					mesure 2	0.18			
1842	D	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.05		0	
1843					Huissarie	0.11			
1844		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0.04		0	
1845					mesure 2	0.13			
1846		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.02		0	
1847					mesure 2	0.11			

Sous-Sol - Salle d'eau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
----	------	---------------------	----------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------------	---------------	-------------



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95
 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnel de AXA n° 3412281604 & 3912431104

-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1848	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.03		0	
1849					Huisserie	0.12			
-	B	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1850	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1851					partie haute (> 1m)	0.11			
1852	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1853					partie haute (> 1m)	0.19			
1854		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.11		0	
1855					mesure 2	0.03			

Sous-Sol - WC 3

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1856	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1857					partie haute (> 1m)	0.1			
1858	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1859					partie haute (> 1m)	0.11			
1860	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1861					partie haute (> 1m)	0.04			
1862	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1863					partie haute (> 1m)	0.1			
1864	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.11		0	
1865					Huisserie	0.13			
1866		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.01		0	
1867					mesure 2	0.16			

Sous-Sol - Dégagement 5

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1868	A	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1869					partie haute (> 1m)	0.16			
1870	B	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.2		0	
1871					partie haute (> 1m)	0.06			
1872	C	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1873					partie haute (> 1m)	0			
1874	D	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1875					partie haute (> 1m)	0.12			
1876	E	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1877					partie haute (> 1m)	0.18			
1878	F	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1879					partie haute (> 1m)	0.17			
1880	G	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1881					partie haute (> 1m)	0.13			
1882	H	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1883					partie haute (> 1m)	0.12			
1884	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.01		0	
1885					Huisserie	0.08			
1886	B	Porte (P2)	Métal	Peinture	partie mobile	0.12		0	
1887					Huisserie	0.05			
1888	D	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1889					Huisserie	0			
1890	F	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0.13		0	
1891					Huisserie	0.01			
1892	H	Porte (P5)	Bois	Peinture	partie mobile	0.09		0	
1893					Huisserie	0			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1894					mesure 1	0.14		0	
1895		Plafond	ciment	peinture	mesure 2	0.05			

Sous-Sol - Réserve 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1896	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1897					partie haute (> 1m)	0.04			
1898	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1899					partie haute (> 1m)	0.06			
1900	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1901					partie haute (> 1m)	0.16			
1902	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1903					partie haute (> 1m)	0.18			
1904	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.05		0	
1905					Huisserie	0.17			
1906	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie mobile	0.11		0	
1907					Huisserie	0.16			
1908		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0.02			
1909					mesure 2	0.09			



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00

AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912288604 & 3912431104



POUR VOTRE BIEN

1910				mesure 1	0.17				
1911				mesure 2	0.01			0	

Sous-Sol - Local machinerie

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1912	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.06		0	
1913					partie haute (> 1m)	0.18			
1914	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0		0	
1915					partie haute (> 1m)	0.08			
1916	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.05		0	
1917					partie haute (> 1m)	0.09			
1918	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1919					partie haute (> 1m)	0.01			
1920	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0.13		0	
1921					Huisserie	0.2			
1922					mesure 1	0.02			
1923					mesure 2	0.06		0	

Sous-Sol - Lingerie

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1924	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.14		0	
1925					Huisserie	0.01			
1926	B	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.19		0	
1927					mesure 2	0.13			
-	C	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	E	Mur	plâtre	faïence	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1928	F	Mur	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0.13		0	
1929					partie haute (> 1m)	0.18			
1930					mesure 1	0.02			
1931					mesure 2	0.19		0	

Sous-Sol - Salle à manger

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1932	A	Mur	bois	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1933					partie haute (> 1m)	0			
1934	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.2		0	
1935					Huisserie	0.03			
1936	B	Placard (P1)	Bois	Peinture	mesure 1	0.18		0	
1937					mesure 2	0.11			
1938	C	Mur	bois	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.08		0	
1939					partie haute (> 1m)	0.07			
1940	D	Mur	bois	tapisserie	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1941					partie haute (> 1m)	0.1			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1942					mesure 1	0.16		0	
1943					mesure 2	0.02			

Sous-Sol - Dégagement 6

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1944	A	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.03		0	
1945					partie haute (> 1m)	0.08			
1946	B	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.15		0	
1947					partie haute (> 1m)	0.16			
1948	C	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1949					partie haute (> 1m)	0.04			
1950	D	Mur	Plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.04		0	
1951					partie haute (> 1m)	0.06			
1952	A	Embrasure (E1)	ciment	revêtement dur	mesure 1	0.11		0	
1953					mesure 2	0.06			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1954	B	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.16		0	
1955					Huisserie	0.15			
1956					mesure 1	0.06		0	
1957					mesure 2	0.06			

Sous-Sol - Toilettes

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél.: 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95

SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912281604 & 3912431104



POUR VOTRE
BIEN

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1958	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1959					partie haute (> 1m)	0.18			
1960	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.09		0	
1961					partie haute (> 1m)	0.02			
1962	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.14		0	
1963					partie haute (> 1m)	0.2			
1964	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1965					partie haute (> 1m)	0.05			
1966	E	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.18		0	
1967					partie haute (> 1m)	0.05			
1968	F	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1969					partie haute (> 1m)	0.15			
1970	G	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1971					partie haute (> 1m)	0.12			
1972	H	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1973					partie haute (> 1m)	0.18			
1974	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.04		0	
1975					Huisserie	0.19			
-		Plinthes	Carrelage	carrelage	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
1976		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.14			
1977					mesure 2	0.05		0	

Sous-Sol - Escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1978	A	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.12		0	
1979					partie haute (> 1m)	0.19			
1980	B	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.02		0	
1981					partie haute (> 1m)	0.06			
1982	C	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1983					partie haute (> 1m)	0.04			
1984	D	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.01		0	
1985					partie haute (> 1m)	0.04			
1986	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.08		0	
1987					Huisserie	0.05			
1988		Marches	béton	Moquette	mesure 1	0.01		0	
1989					mesure 2	0.14			
1990		Contremarches	béton	Moquette	mesure 1	0.19		0	
1991					mesure 2	0.16			
1992		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.12		0	
1993					mesure 2	0.1			

Sous-Sol -2 - Local

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
1994	A	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.16		0	
1995					partie haute (> 1m)	0			
1996	B	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.19		0	
1997					partie haute (> 1m)	0.16			
1998	C	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.1		0	
1999					partie haute (> 1m)	0.01			
2000	D	Mur	plâtre	revêtement dur	partie basse (< 1m)	0.13		0	
2001					partie haute (> 1m)	0.11			
2002	A	Embrasure (E1)	ciment	revêtement dur	mesure 1	0.2		0	
2003					mesure 2	0.12			
2004		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.14		0	
2005					mesure 2	0.16			
2018	C	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.17		0	
2019					Huisserie	0.16			

Sous-Sol -2 - Local technique 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2006	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.02		0	
2007					partie haute (> 1m)	0			
2008	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.01		0	
2009					partie haute (> 1m)	0.12			
2010	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.11		0	
2011					partie haute (> 1m)	0.2			
2012	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.16		0	
2013					partie haute (> 1m)	0.09			
2014	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.2		0	
2015					partie haute (> 1m)	0.12			
2016	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0.12		0	
2017					partie haute (> 1m)	0			
2020	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0.09		0	
2021					Huisserie	0.12			
2022		Plafond	ciment	peinture	mesure 1	0.06		0	
2023					mesure 2	0.14			

5 - NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !

La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux constituant alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

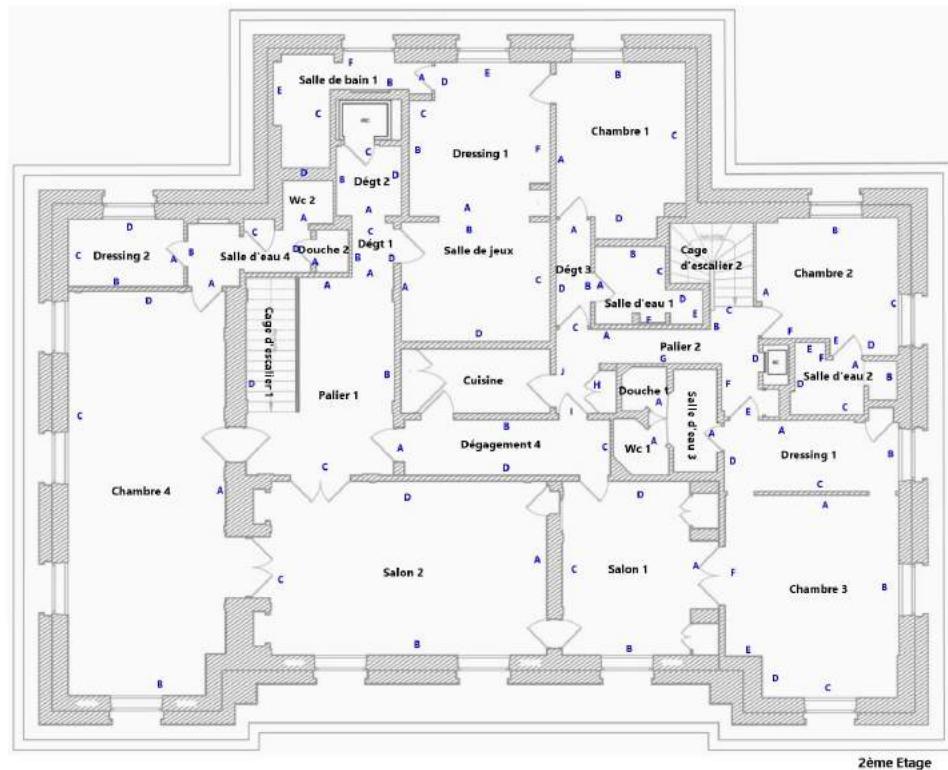
- si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

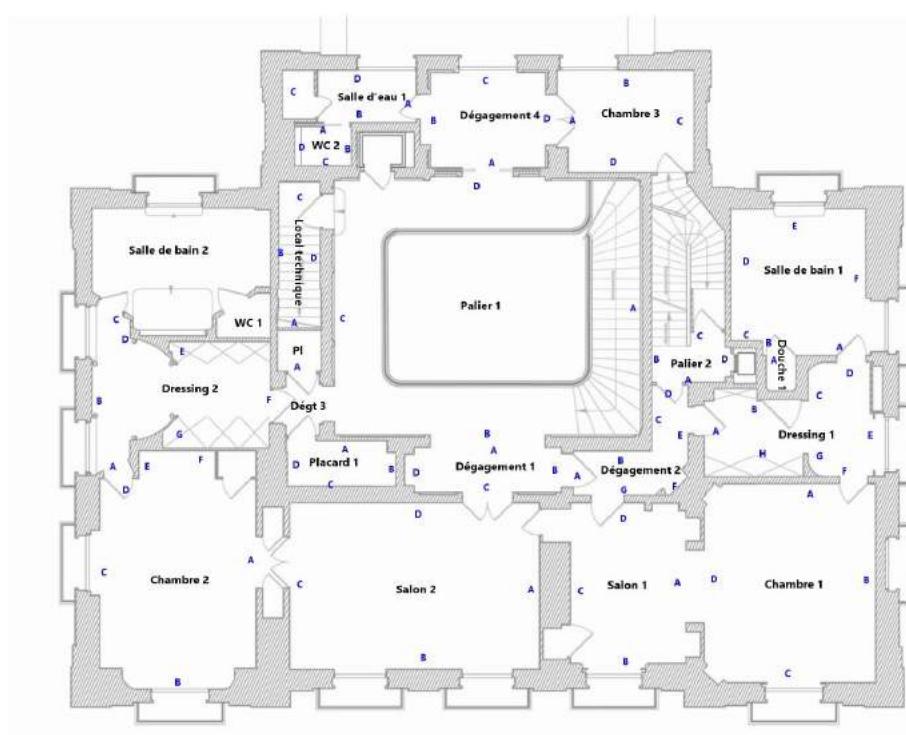
- ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

6 - CROQUIS DE REPERAGE DU BIEN VISITE / PHOTOS



2ème Etage

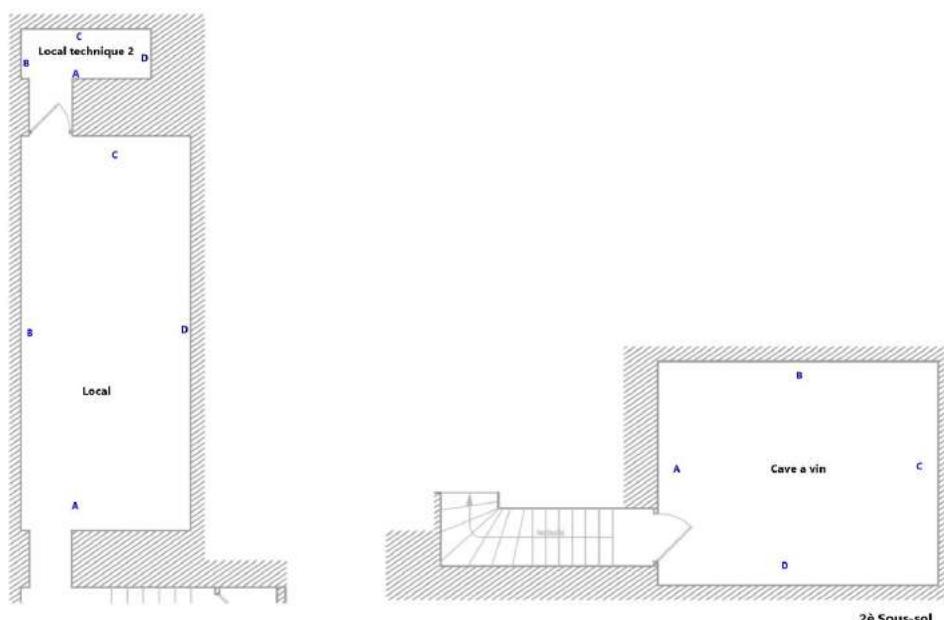


1er Etage

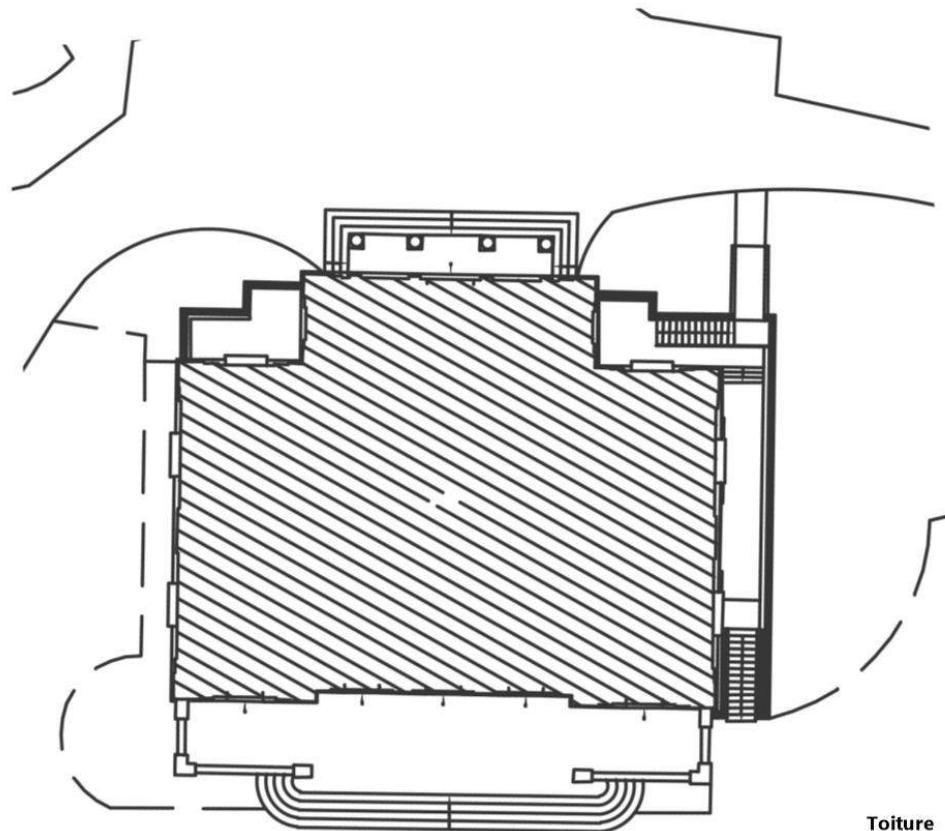




1er Sous-sol



2è Sous-sol





Votre bureau d'expertise
conformité sécurité

Pour un service toujours + personnalisé

PARTICULIERS



PROFESSIONNELS



Safety
Ethics
Environment



Société MAIRIE DE PARIS

4-6 route du champ d'entraînement

RESIDENCE WINDSOR (BAT.1)

75016 PARIS

N° de dossier : 1056754_BAT_1

Date de réalisation : 21/01/2019

CONCLUSION :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.



AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00
AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 29 - Fax: 01 43 45 18 95
SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 39122806001 & 3912431104



ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES

Code de la Construction et de l'Habitation, art. L 133-6 & R 271-5 - Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NFP P03-201 (mars 2012)

V2017-01-06

Bien objet de la mission : 4-6 route du champ d'entraînement

RESIDENCE WINDSOR (BAT.1)

75016 PARIS

Références cadastrales
Lot(s)

Lot numéro BAT.1,

Expertise demandée le
Visite effectuée le
Durée du repérage

27/12/2018
21/01/2019
8 h

Arrêté préfectoral

75016 PARIS-16E--ARRONDISSEMENT (Information au 13/07/2018)

Niveau d'infestation faible

21/03/03 - Arrêté préfectoral

Propriétaire

Société MAIRIE DE PARIS

Diagnostiqueur

Manuel COVELO GONCALVES

I.Cert

CPDI 2277

08/04/2015

Donneur d'ordre (si différent du propriétaire)

Nom

MAIRIE DE PARIS Direction des Finances

Compagnie d'assurance

AXA

N° de police

3912280604

Date de validité

01/01/2020

Qualité

Autre

Adresse

**CENTRE FACTURIER 7 EME ETAGE
17 BOULEVARD MORLAND,
75181 PARIS CEDEX 04**

N° de police

	Manuel COVELO GONCALVES ALLODIAGNOSTIC PARIS 06 29 46 28 67	Certification n° CPDI 2277 Décernée par : ICERT Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
réinventons / notre métier 	AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104	

CONCLUSION :

Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par **I.Cert.** N° de certification **CPDI 2277** délivré le **08/04/2015** et expirant le **07/04/2020**.

Fait à **MONTROUGE**, le **21/01/2019**

Par : **Manuel COVELO GONCALVES**



Manuel COVELO GONCALVES
Société ALLODIAGNOSTIC PARIS
SIREN 505 037 044 - RCS PARIS
Tél. 09 70 69 07 09 - Fax 01 53 86 93 00
Tél. 09 70 69 07 29 - Fax 01 43 45 18 95
SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104

1 - CONCLUSIONS DETAILLEES

DESCRIPTION GENERALE DES PIECES VISITEES :

Etage	Pièce	Sol	Mur	Plafond
2ème étage	Palier 1	Bois et Moquette	Plâtre et Tapisserie	Plâtre et Peinture
	Dégagement 1	Bois et Moquette	Plâtre et Tapisserie	Plâtre et Peinture
	Dégagement 2	Béton et Moquette	Plâtre et Tapisserie	Plâtre et Peinture
	Chambre 1	Bois et Moquette	Plâtre et Peinture	Plâtre et Peinture
	Chambre 2	Béton et Moquette	Plâtre et Peinture	Plâtre et Peinture
	Chambre 4	Bois et Moquette	Plâtre et Peinture	Plâtre et Peinture
	Salle de bain 1	Carrelage	Faïence	Peinture
	Dégagement 3	Moquette	Peinture	Peinture
	Salle d'eau 1	Carrelage	Faïence	Peinture
	Palier 2	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Salle d'eau 2	Carrelage	Faïence	Peinture
	Dressing 2	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Salle d'eau 3	Marbre	Marbre	Peinture
	Chambre 3	Bois et Moquette	Plâtre et Peinture	Plâtre et Peinture
	Salon 1	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Dégagement 4	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Cuisine	Revêtement souple	Faïence+Peinture	Peinture
	Salon 2	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Salle d'eau 4	Marbre	Marbre	Peinture
	Dressing 3	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Dressing 1	Moquette	tapisserie	peinture
	Salle de jeux	Bois et Moquette	Plâtre et Tapisserie	Plâtre et Peinture
	Wc 1	Marbre	Marbre	peinture
	Douche 1	Marbre	Marbre	peinture
	Wc 2	Marbre	Marbre	peinture
	Douche 2	Marbre	Marbre	peinture
	Cage d'escalier 1	Moquette	Peinture	Peinture
	Cage d'escalier 2	Moquette	Peinture	Peinture
1er étage	Palier 1	Parquet	Peinture	Peinture
	Dégagement 1	Parquet	Peinture	Peinture
	Dégagement 2	Moquette	Peinture	Peinture
	Palier 2	Carrelage	Peinture	Peinture
	Dressing 1	Moquette	Peinture	Peinture
	Chambre 1	Moquette	Peinture	Peinture
	Salle de bain 1	Marbre	Marbre	Peinture
	Douche 1	Marbre	Marbre	Peinture
	Salon 1	Moquette	Peinture	Peinture
	Salon 2	Parquet	Peinture	Peinture
	Chambre 2	Parquet	Peinture	Peinture
	Dressing 2	Parquet	Peinture	Peinture
	Salle de bain 2	Marbre	Peinture	Peinture
	WC 1	Marbre	Peinture	Peinture
	Dégagement 3	Parquet	Peinture	Peinture
	Placard 1	Moquette	Peinture	Peinture
	Local technique	Parquet	brut	Bois
	Dégagement 4	Parquet	Peinture	Peinture
	Salle d'eau 1	Carrelage	Faïence+Peinture	Peinture

Etage	Pièce	Sol	Mur	Plafond
	WC 2	Carrelage	Peinture	Peinture
	Chambre 3	Moquette	Peinture	Peinture
Rez de chaussée	Entrée	Marbre	peinture	peinture
	Vestiaires	Moquette	Peinture	Peinture
	WC	Moquette	Marbre	Peinture
	Sanitaires	Moquette	Marbre	Peinture
	Hall	Marbre	Peinture	Peinture
	Placard 1	Marbre	Peinture	Peinture
	Dégagement 1	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Placard 3	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Bijouterie	Moquette	Tapisserie	Peinture
	Placard 2	Moquette	Tapisserie	Faux Plafond
	Salon	Parquet	Peinture	Peinture
	Bibliothèque	Parquet	Peinture	Peinture
	Salle à manger	Parquet	Tapisserie	Peinture
	Cuisine	Revêtement souple	Faïence+Peinture	Faux Plafond
Sous-Sol	Palier	Moquette	Peinture	Peinture
	Dégagement 2	Moquette	Peinture	Peinture
	Entrée de service	Carrelage	revêtement dur	Peinture
	Dégagement 1	Carrelage	revêtement dur	Peinture
	Local ménage	: Peinture de sol	Peinture	Peinture
	Cuisine	Carrelage	Faïence	Faux Plafond
	Local technique	Carrelage	Peinture	Peinture
	Entrée 2	Carrelage	Peinture	Peinture
	Sanitaires 1	Carrelage	Faïence	Peinture
	WC 1	Carrelage	Faïence	Peinture
	Sanitaires 2	Carrelage	Faïence	Peinture
	WC 2	Carrelage	Faïence	Peinture
Sous-Sol -2	Réserve 1	: Peinture de sol	revêtement dur	Peinture
	Réserve 2	: Peinture de sol	revêtement dur	Peinture
	Cave a vin	Gravillon	Peinture	Peinture
Sous-Sol	Local	Moquette	revêtement dur	Peinture
	Local technique 2	Moquette	revêtement dur	Peinture
	Chambre forte 1	Moquette	revêtement dur	Faux Plafond
	Chambre forte 2	Moquette	revêtement dur	Faux Plafond
	Dégagement 2	Carrelage	revêtement dur	Peinture
	SAS	: Peinture de sol	Peinture	Peinture
	Chaufferie	: Peinture de sol	Isolant	Isolant
	Dégagement 3	Moquette	revêtement dur	Faux Plafond
	Dégagement 4	Moquette	revêtement dur	Faux Plafond
	Chambre 1	Moquette	Tapisserie	Faux Plafond
	Chambre 2	Moquette	Tapisserie	Faux Plafond
	Chambre 3	Moquette	Tapisserie	Faux Plafond
	Salle d'eau 1	Carrelage	Faïence	Faux Plafond
	WC 3	Revêtement souple	Peinture	Faux Plafond
	Salle d'eau 2	Revêtement souple	Faïence	Faux Plafond
	Dégagement 5	Carrelage	revêtement dur	Peinture
	Réserve 3	: Peinture de sol	Peinture	Peinture
	Local machinerie	: Peinture de sol	Peinture	Peinture
	Lingerie	Carrelage	Faïence	Faux Plafond



Etage	Pièce	Sol	Mur	Plafond
	Salle à manger	Carrelage	Tapisserie	Faux Plafond
	Dégagement 6	Carrelage	revêtement dur	Peinture
	Toilettes	Carrelage	Faïence+Peinture	Faux Plafond
	Escalier	Moquette	revêtement dur	Faux Plafond
1er étage	Placard 2	Moquette	Peinture	Peinture
Rez de chaussée	Cage d'escalier	Moquette	peinture	peinture
Extérieur	Façade		pierre de taille	
	Toiture	zinc + ardoise		
Sous-Sol	local 1	brut	Peinture	Peinture
	local 2	brut	brut	brut

BATIMENTS ET/OU PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUME) NON VISITEES ET JUSTIFICATION :**Néant**

Des investigations complémentaires devront être réalisées sur ces éléments non inspectés afin de compléter le repérage.

OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES:

Identification des bâtiment et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infesté par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
2ème étage		
Palier 1	Sol - Bois et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Bois et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Béton et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de jeux	Sol - Bois et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Bois et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Béton et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 1	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche 1	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 3	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Bois et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Revêtement souple	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Bois et Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 4	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche 2	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 3	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Palier 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 1	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Douche 1	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 2	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 1	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local technique	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

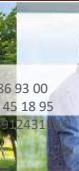


Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 3	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée		
Entrée	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Vestiaires	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Hall	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 1	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 2	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Placard 3	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bijouterie	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bibliothèque	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Revêtement souple	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Palier	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cage d'escalier	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-Sol		
Entrée de service	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local ménage	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local technique	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sanitaires 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 1	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 2	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre forte 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre forte 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SAS	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Isolant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 2	Sol - Revêtement souple	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
WC 3	Sol - Revêtement souple	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Réserve 3	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



POUR VOTRE
BIEN

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local machinerie	Sol - Peinture de sol	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Lingerie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Toilettes	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Faïence+Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
local 1	Sol - brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
local 2	Sol - brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - brut	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - brut	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Faux Plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Sous-Sol -2		
Local	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local technique 2	Sol - Moquette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - revêtement dur	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave a vin	Sol - Gravillon	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Extérieur		
Façade	Mur - pierre de taille	Absence d'indices d'infestation de termites
Toiture	Sol - zinc + ardoise	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.



Parties extérieures du bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Néant	-	-

OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS NON EXAMINÉS ET JUSTIFICATION :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
2ème étage - Palier 1, 2ème étage - Dégagement 1, 2ème étage - Salle de jeux, 2ème étage - Dressing 1, 2ème étage - Chambre 1, 2ème étage - Chambre 2, 2ème étage - Chambre 3, 2ème étage - Dégagement 4, 2ème étage - Salon 2, 2ème étage - Chambre 4, 2ème étage - Cage d'escalier 1, 1er étage - Palier 2, 1er étage - Chambre 1, 1er étage - Salon 1, Rez de chaussée - Bijouterie	Parquet	Recouvert de moquette

Nota : ADX Groupe s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

Nota : Seules les parties ou pièces mentionnées explicitement plus haut ont été visitées.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, références cadastrales, n° les lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, s'il est procédé à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi (travaux, dépose de revêtements, etc.).
- Notre société n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les agents de dégradation biologique des bois mis en œuvre.
- Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nous vous rappelons que ce diagnostic consiste exclusivement en la recherche des termites dans le bâti et aux alentours du bâti (10m), à l'exclusion de tout autre parasite du bois. La recherche élargie aux différents parasites (insectes xylophages, à larves xylophages et champignons lignivores) est une mission complémentaire et différente (« l'Etat parasitaire », ou Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis, définie par la norme NF P03-200), qui ne fait en aucun cas l'objet du présent rapport.

Selon les termes du décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006 et de la norme NF XP P03 201, le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission ; il doit dater de moins de six mois pour pouvoir être annexé à la promesse de vente ou à l'acte authentique

CONSTATATIONS DIVERSES :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	<p>Des éléments de décoration en bon état (doublage, placage, lambris, etc.) peuvent cacher ou rendre inaccessibles des parties boisées plus anciennes. Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès</p> <p>Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire</p> <p>A cause de l'absence de trappe, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite</p>

Note : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Parc Edonia - Bâtiment G**
Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

COMMENTAIRES :

Des éléments de décoration en bon état (doublage, placage, lambris, etc.) peuvent cacher ou rendre inaccessibles des parties boisées plus anciennes.

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire

A cause de l'absence de trappe, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite



2 – METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

Le but de la mission est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Il ne porte que sur les éléments (bois) visibles et accessibles lors du passage de notre technicien.

Ce contrôle est réalisé par examen visuel et, si besoin est, sondage ou martèlement des bois. Il n'est pas destructif et ne comporte aucun démontage complexe.

Tous les éléments, ouvrages ou parties d'ouvrage susceptibles d'être infestés et accessibles lors de l'expertise sont contrôlés : plinthes, planchers, bâts de portes et de fenêtre, charpentes, etc.

Il est donc de la responsabilité du propriétaire ou de son mandataire de procéder aux démontages ou sondages destructifs ponctuels nécessaires, le cas échéant, pour vérifier l'étendue des infestations, et ce de préférence avant notre visite.

Cette recherche ne comporte aucune destruction ni démontage complexe, à l'exception du soulèvement des plaques de faux-plafonds ou trappes de visite. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas d'une découverte ultérieure d'agents de dégradation biologique du bois dans les endroits non accessibles ou hermétiquement clos lors de notre visite (ossatures en bois cachées par des contre-cloisons, planchers recouverts, face intérieure des parquets, menuiseries peintes pour lesquelles le propriétaire ou le mandataire nous interdit de procéder à un sondage, etc.).

IMPORTANT :

« L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a eu bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'où s'est répandue l'attaque). L'intérêt étant de signaler l'état défectueux par la présence ou l'absence d'agents de dégradation biologiques du bois dans l'immeuble, d'établir un rapport de constat de l'état parasitaire d'un immeuble bâti ou non bâti »

Il ne nous est donc pas possible de porter un jugement quant à la résistance des matériaux infestés, notamment dans le cas des charpentes. Seul, un homme de l'art serait apte à en évaluer l'affaiblissement et à déterminer la nécessité ou non de consolider ou de remplacer les parties atteintes.

Moyens d'investigation : Inspection visuelle (avec lampe et loupe si besoin) et poinçonnage, à l'exclusion de tout autre appareillage. Tous nos diagnostiqueurs sont équipés du matériel nécessaire à la bonne pratique de leur activité (échelle de 3m, EPI, outillage léger, etc.)

3 – INFORMATIONS GENERALES

Généralités

Les termites sont des insectes sociaux. En France métropolitaine et dans les DOM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Il existe des cartes précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux ainsi que les zones contaminées (Observatoire national à consulter sur le site www.termite.com.fr)

Dans les DOM, il est fréquent que des espèces différentes attaquent la même construction.

Termites présents en France métropolitaine

Termites souterrains

À ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées :

- *Reticulitermes santonensis*
- *Reticulitermes lucifugus*
- *Reticulitermes banyulensis*
- *Reticulitermes grassei*
- *Reticulitermes urbis*

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre. Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière doit être portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

Termites dits de bois sec

L'espèce *Kalotermes flavicollis* est présente dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Fréquente dans les jardins, sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, cette espèce ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités.

Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

En cas d'infestation de l'immeuble par les termites

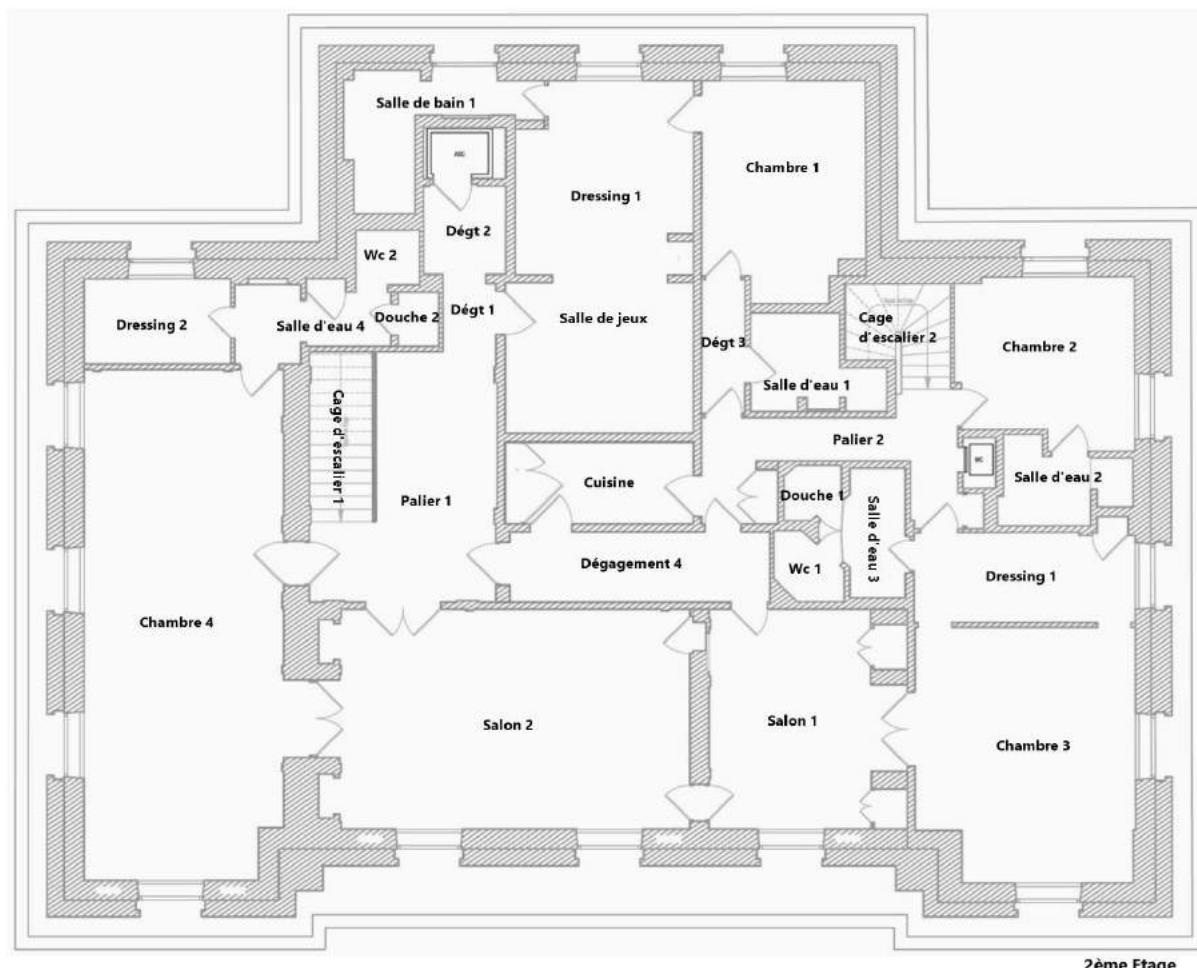
Une déclaration doit être adressée par l'occupant ou, à défaut, par le propriétaire, au maire de la commune du lieu de situation de l'immeuble.

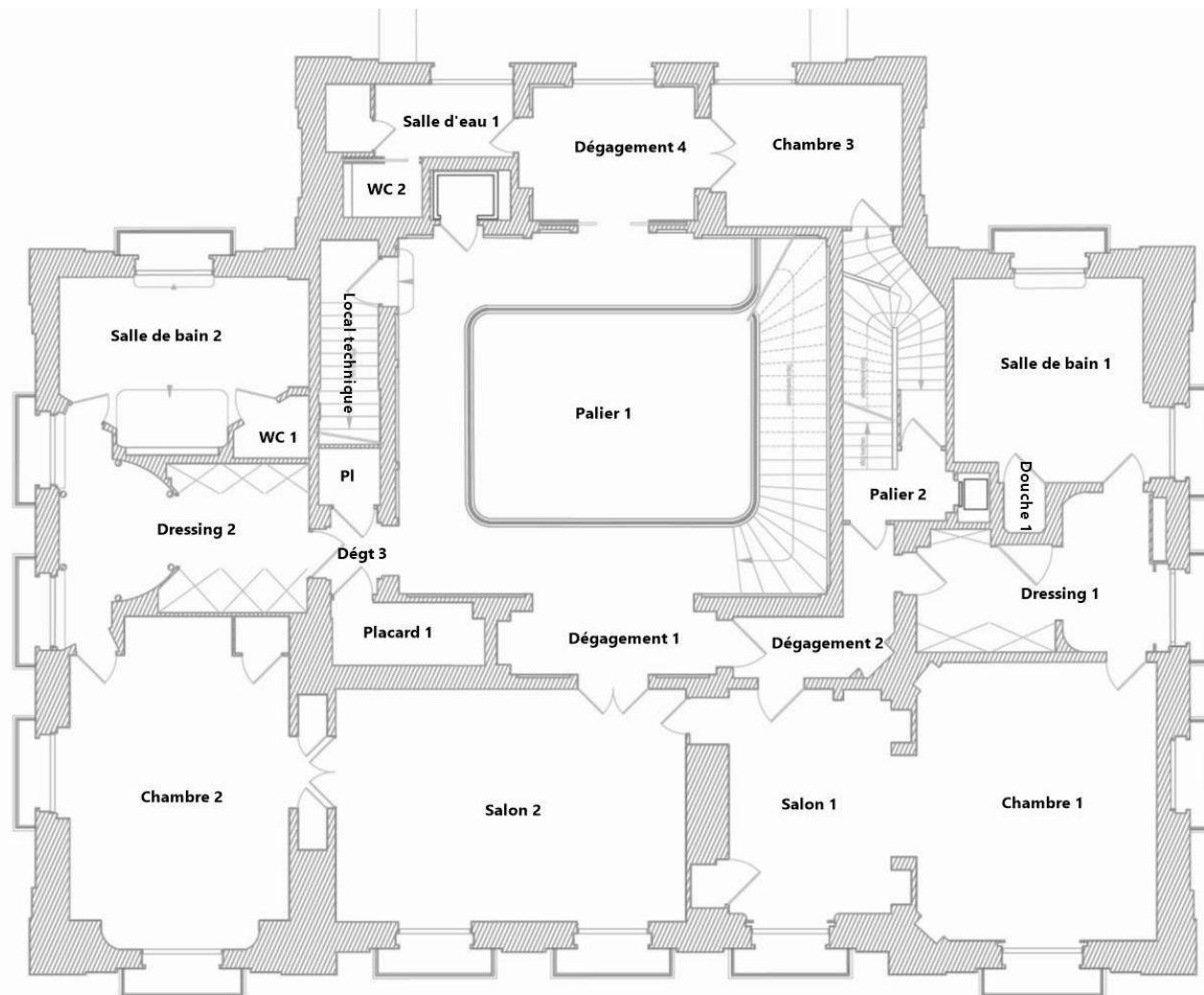
Cette déclaration doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou bien déposée contre décharge en mairie.

Datée et signée, elle précise l'identité du déclarant et les éléments d'identification de l'immeuble (adresse, références cadastrales, etc.) et mentionne les indices révélateurs de la présence de termites : à cette fin, le présent rapport peut y être annexé.

(Articles L. 133-4 et R. 133-3 du Code de la construction et de l'habitation)

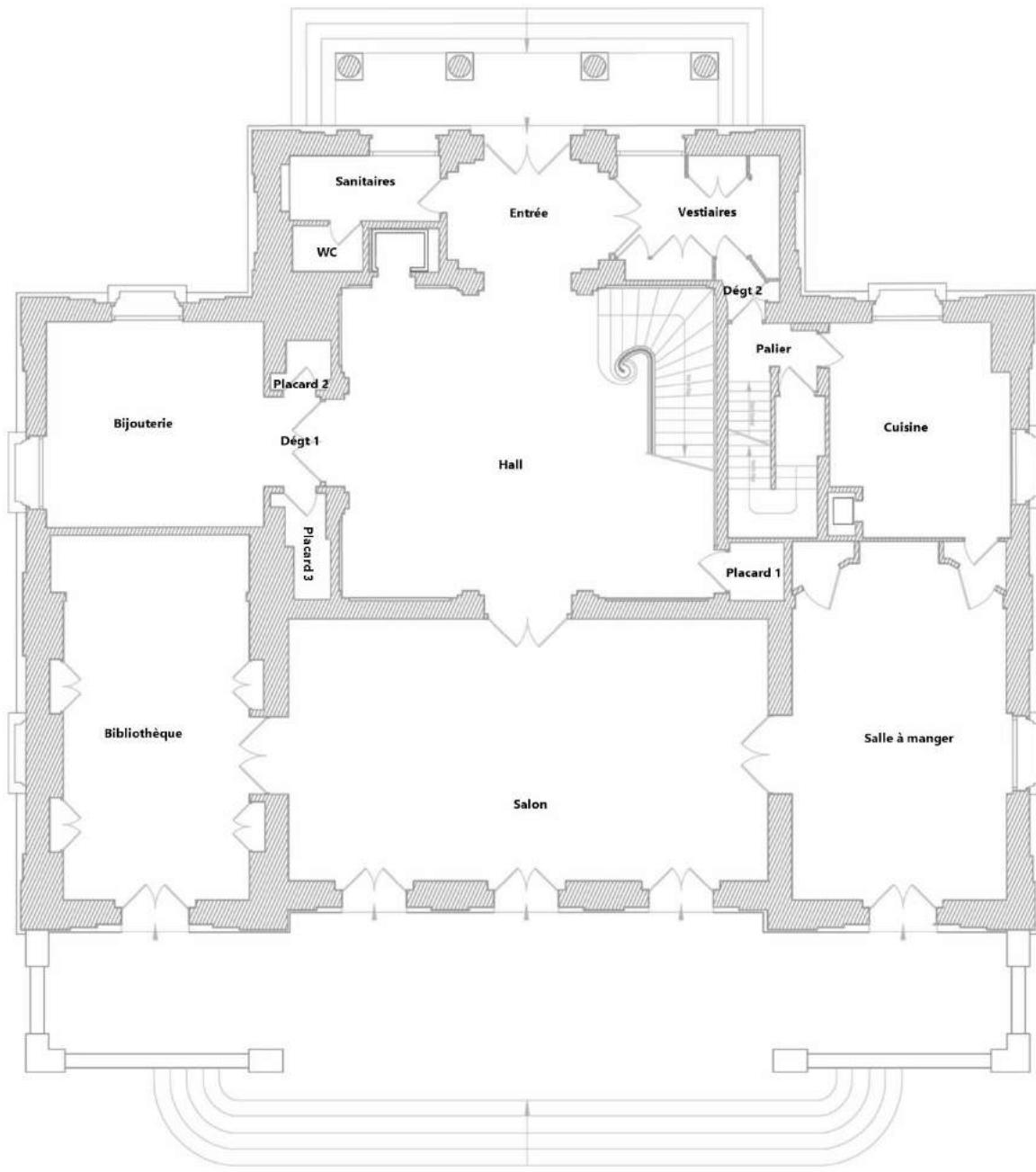
ANNEXE - PLANS CROQUIS



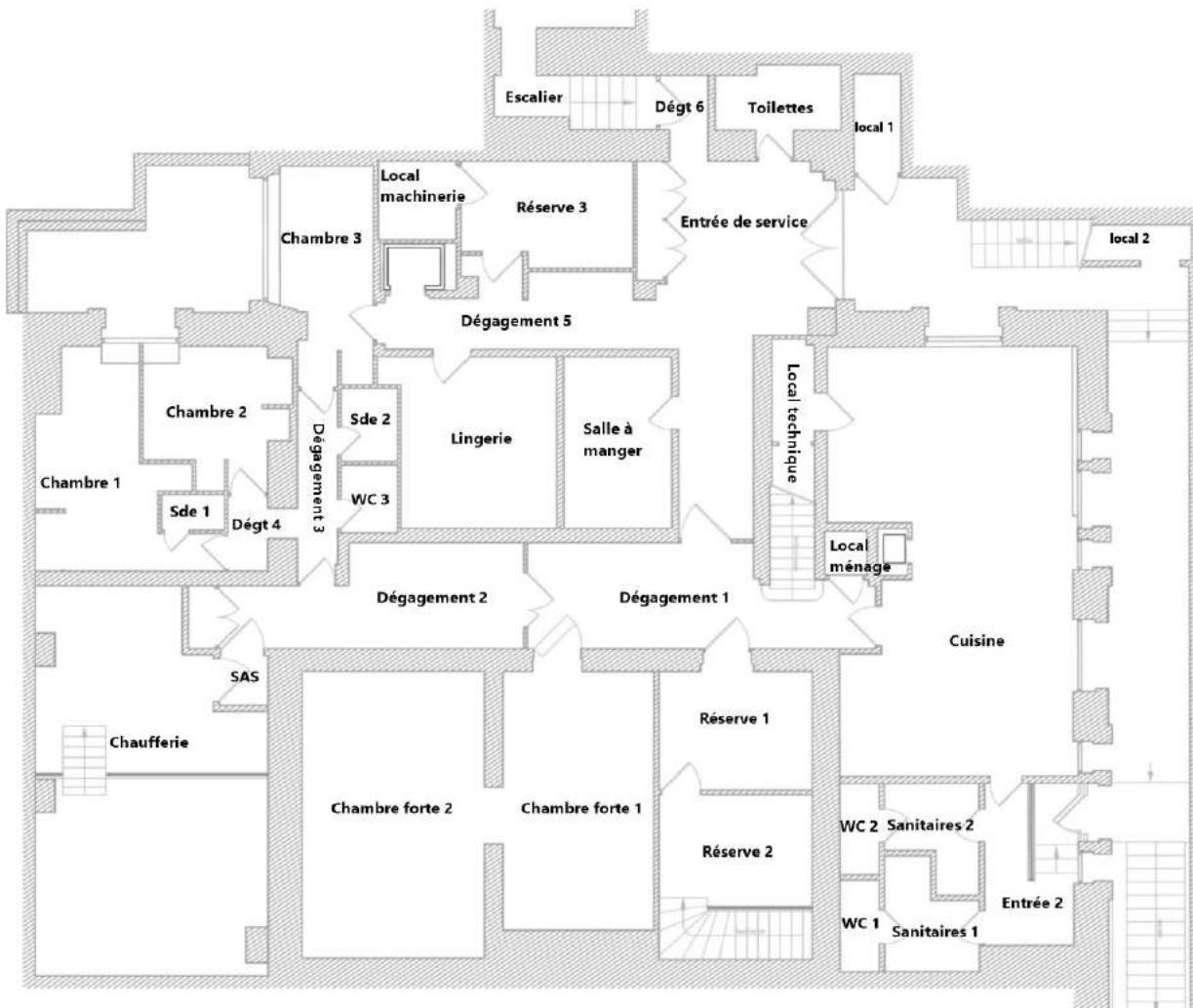


Copie de l'ordre de service RGFR93 (CC-DR)

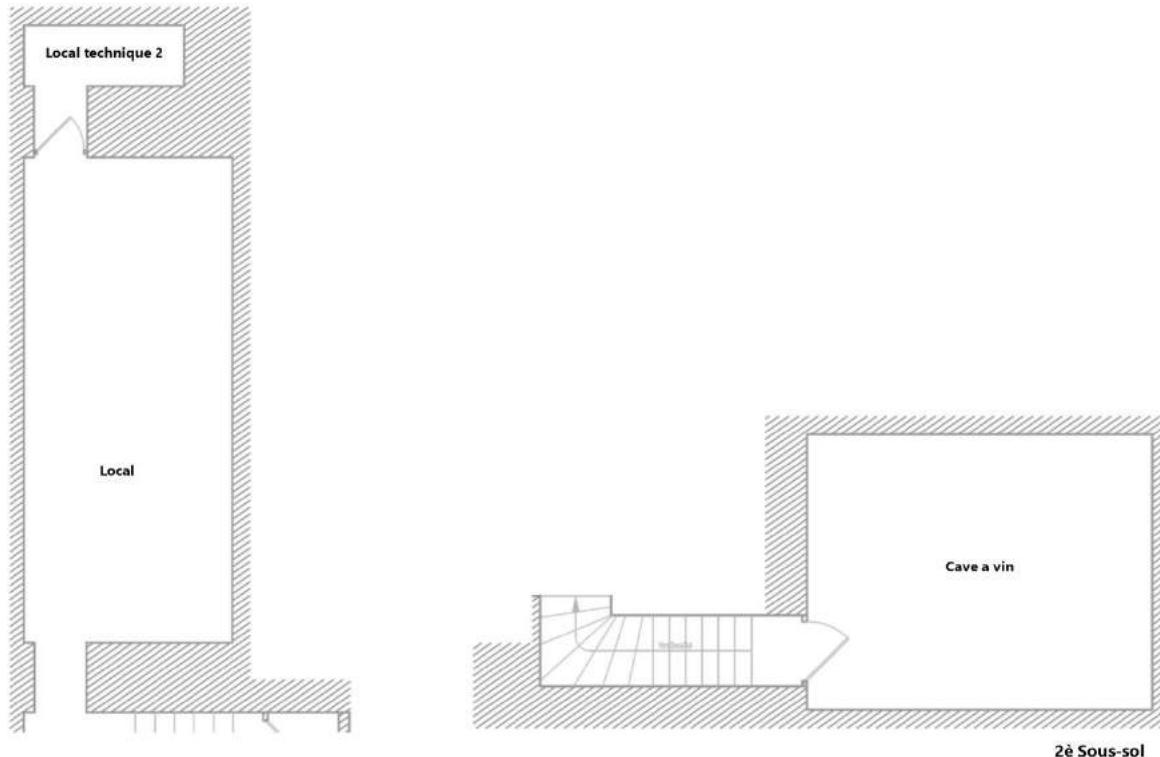
1er Etage

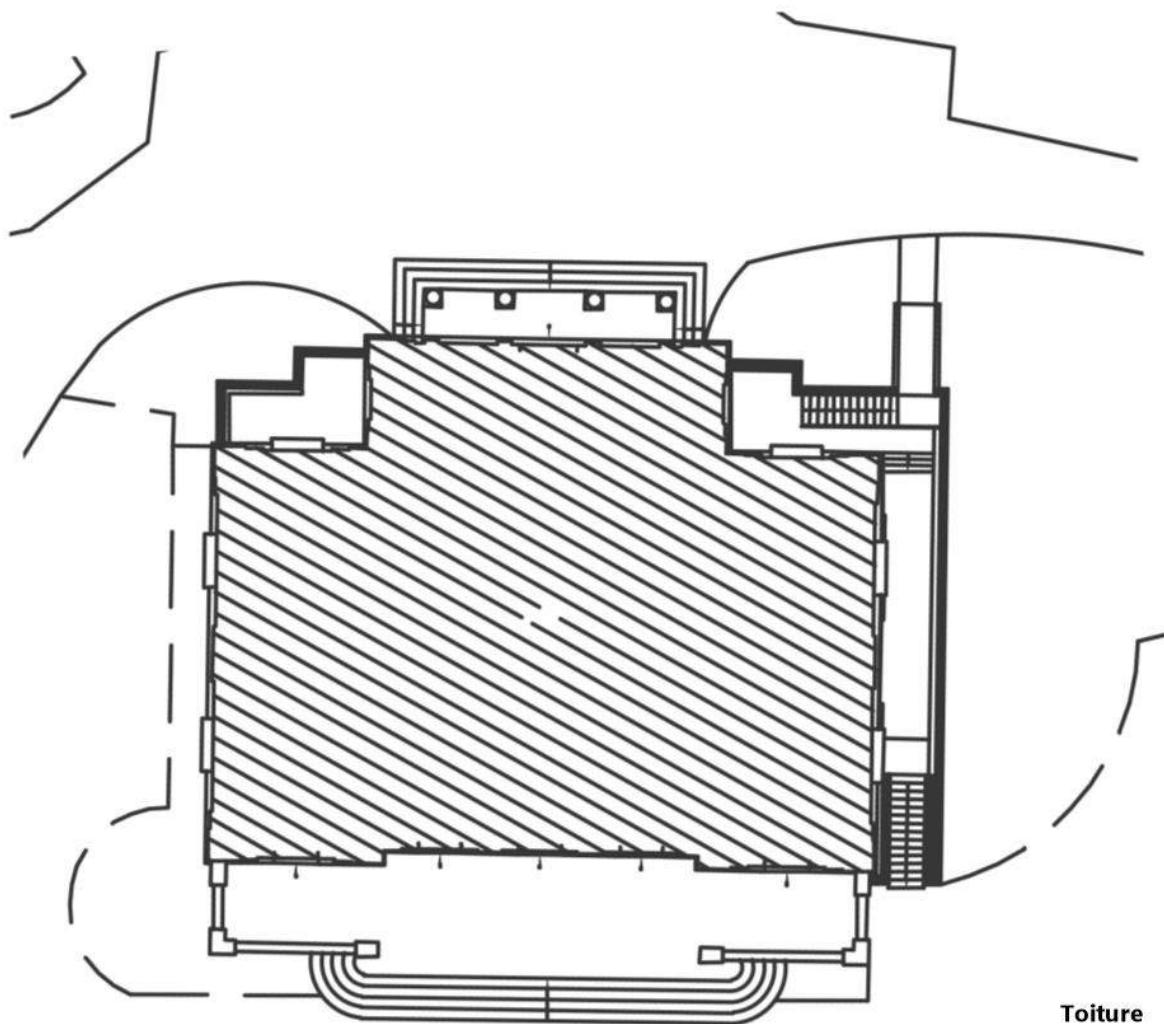


Rez-de-chaussée



1er Sous-sol





Contrat de mission

Rendez-vous :	lundi 21 janvier 2019 Expertises: DPE MENTION DTA TERMITES ET PLOMB + ERP La composition du site est la suivante : - un bâtiment principal d'environ 930m ² pondérés en R+2 + sous-sol - deux bâtiments annexes d'environ 250m ² pour l'un et 150m ² pour l'autre. Précision: 10H30/11H AU 23/01	Numéro de mission : 1056754_BAT_1
Contact sur site :	Sur place avec autre personne	

Objet de la mission :			
<input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez)	<input type="checkbox"/> Diagnostic électricité	<input type="checkbox"/> ERNMT
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant-vente	<input type="checkbox"/> Métrage (Loi Boutin)	<input type="checkbox"/> Diagnostic Technique (SRU)	<input type="checkbox"/> Etat des lieux
<input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic plomb (CREP)	<input checked="" type="checkbox"/> DPE	
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux	<input type="checkbox"/> Diagnostic plomb (DRIPP)	<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro	
<input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition	<input type="checkbox"/> Diag Assainissement	<input type="checkbox"/> Etat des lieux (Loi Scellier)	
<input checked="" type="checkbox"/> Diagnostic Termite	<input type="checkbox"/> Sécurité piscines	<input type="checkbox"/> Accessibilité Handicapés	
<input type="checkbox"/> Etat parasitaire	<input type="checkbox"/> Diagnostic gaz	<input type="checkbox"/> Plomb dans l'eau	

Bien concerné :			
4-6 route du champ d'entraînement RESIDENCE WINDSOR (BAT.1), 75016 PARIS			
Surface :	<u>Surface exacte :</u>	Digicode :	
Bâtiment :	<u>Etage :</u>	N° appart. :	
Ref. cadastrale :	<u>N° des lots :</u> BAT.1	Année de construction :	Inconnu - non communiqué
Date :	<u>Type de bien :</u>	Type de mission :	
Chauffage :			
Annexes :			
Remarques :			
BIEN LIRE LES DOCS EN PJ DEMANDEUR : Sofiann LAKHAL Tél : 01.42.76.34.96 Le Maison principale est sous alarme. L'agent de surveillance doit la désactiver le temps de l'intervention. Il est donc nécessaire que le diagnostiqueur signale la fin de son intervention sur ce bâtiment.			

Donneur d'ordre	Prescripteur
- MAIRIE DE PARIS Direction des Finances CENTRE FACTURIER 7 EME ETAGE 17 BOULEVARD MORLAND 75181 PARIS CEDEX 04	
Propriétaire	Facturation
Société MAIRIE DE PARIS 0000000000	MAIRIE DE PARIS Direction des Finances CENTRE FACTURIER 7 EME ETAGE 17 BOULEVARD MORLAND 75181 PARIS CEDEX 04

Destinataire rapport :	Autre: non
Le donneur d'ordre reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées et donne ordre à le groupe ADX Groupe d'effectuer les expertises décrites ci-dessus sur le bien désigné ci-dessus, pour un montant forfaitaire de 2 763,60 €. Ce prix pourra être révisé en fonction de la surface réelle constatée lors de l'expertise du bien. Le donneur d'ordre autorise le groupe ADX Groupe à effectuer la recherche d'amiante sur les échantillons prélevés, le cas échéant (chaque analyse sera facturée 80,00 € TTC). L'accès total au bien concerné, à ses dépendances et aux différents éléments de la construction objets de la mission doivent être assurés préalablement à notre intervention (pièces vides, boiseries dégagées et accessibles, trappes ouvertes, etc.) Les modalités de paiement sont : sur place à l'expert, à la fin de la mission ; à réception de la facture, avec un supplément de 3,00 € TTC (frais de gestion) ; en domiciliant la facture à l'étude notariale, avec des frais de dossier de 62,80 € TTC (sauf si la demande émane de l'étude notariale elle-même) Les rapports d'expertise seront envoyés au client sous 24 heures ouvrées après la réalisation de l'intervention de l'expert (sauf en cas d'envoi d'analyses au laboratoire), et ce dès obtention de la garantie du paiement.	
Fait à PARIS, le 23/01/2019	
Signature du diagnostiqueur:	



Signature of the diagnostician
Société d'expertise Tésecourt
49271 L'AMPTEUIL TÉSECOURT
Tél. 02 46 92 00 05 - Fax 02 46 92 12 12
TVA FR 25 699 045 - RCS PARIS 505 037 044

Signature du client:



CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre le groupe ADX Groupe et le client. La société ALLODIAGNOSTIC, société par actions simplifiée, au capital de 6.990.495,00 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 505 037 044, dont le siège social est situé 37 rue de la Victoire, 75009 PARIS, qui par l'intermédiaire de son site www.adxgroupe.com exerce une activité de vente et fourniture de prestations de service à distance au sens des dispositions des articles L 121-16 et suivants du Code de la consommation, ci-après désignée « le Vendeur ». Le client est toute personne physique ou toute personne morale, prise en la personne de son représentant, professionnel ou particulier, qui décide d'acquérir les services proposés par ADX Groupe. Il déclare jouir de la capacité et des pouvoirs nécessaires pour conclure le présent contrat.

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 ACCEPTATION

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales avant de passer commande et les avoir acceptées expressément sans réserves. Le client dispose de la faculté de sauvegarder et d'édition les présentes conditions générales en utilisant les fonctionnalités standards de son navigateur ou ordinateur.

1.2 DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes dispositions sont uniquement applicables aux services effectués et facturés aux Clients établis en France métropolitaine. Le groupe ADX Groupe agit exclusivement dans le cadre des diagnostics techniques prescrits par les articles L.271-6 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

2. CONCLUSION DU CONTRAT

2.1 DEVIS PRÉALABLE

A la demande du client et suivant les indications fournies par lui, ADX Groupe établit gratuitement et préalablement à la conclusion du contrat un devis qui comprend le descriptif de la prestation demandée. Tout devis est valable deux mois à compter de sa date d'émission.

2.2 CONTENU DU CONTRAT

Le contrat est formé par les documents suivants :

- La commande ;
- Les conditions générales en vigueur au jour de la commande.

2.3 CARACTÈRE DEFINITIF DE LA COMMANDE

Toute commande constitue une vente ferme et définitive. Dans l'hypothèse de l'émission d'un devis préalable, la commande est ferme et définitive dès lors que le devis est accepté par le Client. En cas de vente à distance, l'acceptation du contrat s'effectue par le « double clic », lequel constitue une signature électronique qui a la même valeur qu'une signature manuscrite. 2.4 DROIT DE RETRACTATION Toutefois lorsque le client est un consommateur non professionnel, il dispose d'un délai de sept jours francs à compter de l'acceptation de l'offre pour exercer son droit de rétractation. Ce délai est porté à quatorze jours en cas de commande par le biais du site www.adxgroupe.com. Le droit de rétractation doit être exercé au moyen de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : ADX Groupe - Parc Saint Fiacre - 53200 Château-Gontier, le cachet de la poste faisant foi. Lorsque le droit de rétractation est exercé, ADX Groupe s'engage à rembourser le client au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé. Le droit de rétractation ne peut pas être exercé si le client a demandé à ce que la prestation de service soit débutée ou fournie avant l'expiration du délai de sept jours conformément aux dispositions de l'article L121-20-2 du Code de la consommation.

3. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification d'une commande du fait du Client (soit par suite d'ajouts ou de retraits de prestations, soit par suite d'erreur dans les indications données à ADX Groupe) peut entraîner une facturation complémentaire.

Le Client peut modifier la date et l'heure du rendez-vous jusqu'à 24 heures avant la date et l'heure prévues au contrat, sans aucun frais. En cas de commande par le biais du site www.adxgroupe.com, le tarif de la commande pourra être ajusté par rapport au prix de vente affiché sur le site.

En cas de modification dans les 24h précédant le rendez-vous du fait du Client, le groupe ADX Groupe facturera au Client la somme de 50 euros TTC au titre des frais administratifs engendrés

4. EXECUTION DU CONTRAT

4.1 OBLIGATIONS D'ALLODIAGNOSTIC

ADX Groupe fournit la prestation de service commandée à la date mentionnée sur le bon de commande. En cas d'indisponibilité du service commandé, le client sera informé de cette indisponibilité et se verra proposer d'autres dates. Le client peut à sa demande, être remboursé au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes qu'il a versées si les nouvelles dates proposées ne lui conviennent pas.

En outre, ADX Groupe se réserve le droit de refuser d'honorer une commande relative aux établissements qui présenteraient un danger et pour lesquels le Client ne consentirait pas à prendre les mesures de sécurité recommandées par ADX Groupe.

ADX Groupe agit exclusivement dans le cadre des diagnostics techniques prescrits par les articles L271-6 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. Les investigations se limitent aux seules opérations nécessaires pour répondre aux exigences légales de la réglementation relative aux diagnostics techniques, à l'exclusion notamment d'investigations techniquement irréalisables ou dans des endroits inaccessibles ou hermétiquement clos ou non signalés. Il ne sera procédé à aucun démontage complexe ni à aucun sondage destructif. ADX Groupe adresse par voie électronique un rapport dématérialisé ou par voie postal lorsque cette option a été commandée, dans un délai de 3 jours après l'exécution des prestations et sous réserve de la réception de l'entier paiement du prix, hors commande ayant nécessité des prélevements et des analyses. Les rapports restent la propriété d'ADX Groupe jusqu'au complet paiement du prix. ADX Groupe se réserve la possibilité de sous-traiter une commande qui lui aurait été adressée. Dans cette hypothèse, ADX Groupe se porte fort de ce que son sous-traitant bénéficia des compétences certifiées par un organisme accrédité ainsi que d'une assurance conformément aux dispositions des articles R.271-1 et R.271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

4.2 OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client ou toute personne mandatée le représenter, doit être présent aux date et heure convenues pour permettre à le groupe ADX Groupe l'accès à l'immeuble et pour l'accompagner au cours de l'exécution des prestations. Le Client ou toute personne mandatée le représenter fournit les renseignements utiles à l'exécution des prestations. Le Client met à disposition de le groupe ADX Groupe les moyens techniques et d'accessibilité nécessaires à l'exécution des prestations.

5. PRIX

5.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tous les prix des services proposés à la vente sont exprimés en Euro et tiennent compte de la Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable au jour de la commande.

5.2 MODIFICATION DU PRIX

Le prix de vente des prestations de services est celui en vigueur au jour de l'acceptation de l'offre. ADX Groupe se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande. En cas d'erreur dans les informations communiquées par le Client qui seraient révélées lors de l'exécution de la prestation, notamment dans les hypothèses où la surface réelle diagnostiquée est supérieure à celle annoncée, la date de construction de l'immeuble est différente de celle déclarée ou les équipements électriques et de gaz installés dans l'immeuble sont différents de ceux annoncés, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de modifier le prix de la prestation en application des tarifs en vigueur. En application des articles L271-6 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, le groupe ADX Groupe doit, dans des cas précis, procéder à des prélevements de matériaux et à l'analyse de ces matériaux. En ce cas, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de modifier le prix de la prestation et de facturer au client 90 € TTC par analyse.

5.3 PAIEMENT DU PRIX

Le paiement s'effectue par tout moyen au plus tard le jour de l'exécution prévue du contrat. Dans l'hypothèse d'un contrat conclu à distance par le biais du site internet, le paiement est effectué par carte bancaire dans le cadre d'un système sécurisé.

En l'absence de paiement, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de refuser l'exécution du contrat jusqu'au complet règlement des sommes dues. ADX Groupe se réserve le droit de refuser d'honorer une commande émanant d'un client avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne l'application d'intérêt au taux contractuel mensuel de 10% applicable à compter de la date d'exigibilité de la facture. Dans

l'hypothèse d'un contrat conclu avec un professionnel, tout retard dans le paiement du prix entraîne l'exigibilité d'intérêts de retard dus à compter de la date de réception de la facture, dont le taux est égal au taux d'intérêt appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité d'une indemnité de 40 euros.

6. ANNULATION ET RESILIATION

Conformément aux dispositions de l'article L114-1 du Code de la Consommation, les sommes versées sont des arrhes. Si le client décide de résilier le contrat et dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par le client, les sommes versées à la commande restent acquises à le groupe ADX Groupe. Si ADX Groupe décide de résilier le contrat, les sommes versées par le Client sont intégralement remboursées.

7. RESPONSABILITÉ & ASSURANCE

La responsabilité de ADX Groupe ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due soit au fait du client soit à un cas de force majeure, et notamment dans le cas où l'accès à l'immeuble est rendu impossible en raison de l'absence du client aux date et heure convenues. La responsabilité ADX Groupe ne saurait être recherchée de quelque manière que ce soit pour une quelconque erreur ou omission d'une prestation effectuée hors le cadre de sa mission de diagnostic technique telle que définie par le Code de la construction et de l'habitation. Aucune responsabilité de le groupe ADX Groupe ne peut être retenue en cas de découverte ultérieure des produits initialement recherchés dans les endroits non diagnostiqués. La responsabilité de le groupe ADX Groupe ne saurait être recherchée quant à la conformité des détecteurs de fumée installés chez le client, lequel ne pourrait agir en garantie que contre le fournisseur de le groupe ADX Groupe. le groupe ADX Groupe déclare avoir souscrit une assurance couvrant les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions telles que définies ci-dessus et fournira à première demande le justificatif de son assurance.

8. REGLEMENT DES LITIGES

8.1 RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : ADX Groupe – Parc Saint Fiacre – 53200 Château-Gontier – Tel : 02 85 40 10 25.

Email : litiges@allodiagnostic.fr. 8-2 CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE TERRITORIALE

En présence d'un client ayant la qualité de commerçant, les parties conviennent qu'à défaut de règlement amiable tout litige relatif à la conclusion ou à l'exécution du contrat relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'ANGERS.

9. DROIT D'ACCÈS, D'OPPOSITION, DE RECTIFICATION OU DE SUPPRESSION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations qui sont demandées au Client lors de la demande de devis ou conclusion du contrat sont nécessaires au traitement de sa commande. le groupe ADX Groupe se réserve le droit d'utiliser les données personnelles collectées pour exercer une action commerciale ultérieure, par quelque moyen que ce soit. Sauf désaccord du client, le groupe ADX Groupe se réserve le droit de communiquer les données personnelles le concernant à des partenaires commerciaux rigoureusement sélectionnés. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données le concernant en s'adressant à ADX Groupe à l'adresse suivante :

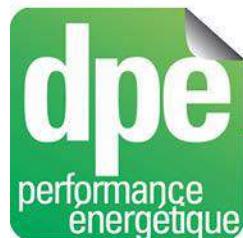
ADX Groupe - Parc Saint Fiacre – 53200 Château-Gontier
- Tel : 02 85 40 10 25

- Email : litiges@allodiagnostic.fr.

10. CONSERVATION DU CONTRAT

Conformément aux dispositions de l'article L 134-2 du Code de la consommation, ADX Groupe assure la conservation de l'écrit qui constate la conclusion du présent contrat pendant un délai de 10 ans et en garantit à tout moment l'accès au client.





Votre rapport de diagnostic

Diagnostic de Performance Energétique



- Société MAIRIE DE PARIS
4-6 route du champ d'entraînement
RESIDENCE WINDSOR (BAT.1)
75016 PARIS
- N° de dossier : 1056754_BAT_1
- Date de réalisation : 21/01/2019

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

N° : 1056754_BAT_1
 Valable jusqu'au : 20/01/2029
 Type de bâtiment : Habitation (Immeuble collectif d'habitation)
 Année de construction : Avant 1948
 Surface habitable : 930 m²
 Adresse : 4-6 route du champ d'entraînement
 RESIDENCE WINDSOR
 (N° de lot: BAT.1)
 75016 PARIS

Date (visite) : 21/01/2019
 Diagnostiqueur : ... Manuel COVELO GONCALVES
 Certification : I.Cert n°CPDI 2277 obtenue le 05/12/2017
 Signature :

Signature of Manuel COVELO GONCALVES

Propriétaire :
 Nom : Société MAIRIE DE PARIS
 Adresse :

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Le diagnostiqueur n'a pas été en mesure d'établir une estimation des consommations car les factures ne sont pas disponibles

Consommations énergétiques (En énergie primaire)		Émissions de gaz à effet de serre (GES)	
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation conventionnelle : - kWh _{EP} /m ² .an sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement		Estimation des émissions : - kg éqCO ₂ /m ² .an	
Logement économique	Logement	Faible émission de GES	Logement
<p>DPE vierge consommations non exploitables</p> <ul style="list-style-type: none"> ≤ 50 A 51 à 90 B 91 à 150 C 151 à 230 D 231 à 330 E 331 à 450 F > 450 G <p>Logement énergivore</p>		<ul style="list-style-type: none"> ≤ 5 A 6 à 10 B 11 à 20 C 21 à 35 D 36 à 55 E 56 à 80 F > 80 G <p>Forte émission de GES</p>	

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Pierre de taille d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	Système de chauffage : Chaudière individuelle fioul	Système de production d'ECS : Combiné au système: Chaudière individuelle fioul
Toiture : Plafond inconnu (sous combles perdus) donnant sur l'extérieur		
Menuiseries : Porte(s) métal avec vitrage simple Fenêtres battantes bois simple vitrage avec persiennes avec ajours fixes Portes-fenêtres battantes bois simple vitrage avec volets roulants pvc Portes-fenêtres battantes bois simple vitrage avec persiennes avec ajours fixes Fenêtres battantes bois simple vitrage avec persiennes avec ajours fixes apposée devant une seconde en simple vitrage	Système de refroidissement : Pompe à chaleur air/air	Système de ventilation : Naturelle par entrées d'air hautes et basses
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Énergies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écartier fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Commentaires	Crédit d'impôt
Isolation des murs par l'intérieur	Recommandation : Envisager une isolation des murs par l'intérieur. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut atteindre une résistance thermique supérieure à 3,7 m ² .K/W.	30%
Remplacement fenêtres par du double-vitrage VIR	Recommandation : Il faut remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres double-vitrage peu émissif pour avoir une meilleure performance thermique. Détail : Lors du changement, prévoir des entrées d'air de manière à garantir un renouvellement d'air minimal. Pour bénéficier du crédit d'impôts, une performance thermique minimum est exigée. L'amélioration de la performance thermique des baies vitrées permet surtout de réduire l'effet "paroi froide" en hiver et donc d'abaisser les températures de consigne.	30%
Isolation du terre plein	Recommandation : En cas de travaux de réhabilitation importants avec rénovation des sols et si la hauteur sous plafond le permet, envisager la mise en place d'une isolation. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôt, choisir un isolant avec R = 3 m ² .K/W.	30%
Isolation de la toiture par l'extérieur	Recommandation : Lors de la réfection de la toiture, envisager la mise en place d'une isolation de la toiture par l'extérieur. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut choisir un isolant avec un R supérieur à 6 m ² .K/W.	30%
Installation de robinets thermostatiques	Recommandation : Envisager avec un professionnel la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs. Détail : L'installation de robinets thermostatiques permet de réguler la température pièce par pièce en fonction de la température environnante.	30%
Installation d'un programmeur	Recommandation : Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage. Détail : On choisira de préférence un programmeur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.	30%
Remplacement chaudière (fioul à condensation)	Recommandation : Lors du remplacement de la chaudière, envisager son remplacement par une chaudière condensation ou à défaut basse température. Détail : Une visite annuelle par un professionnel est obligatoire. Celui-ci va nettoyer, effectuer les réglages et contrôles nécessaires pour un bon fonctionnement de l'installation. Une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie et rejette moins de CO ₂ .	30%
Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air	Recommandation : Nettoyer les bouches d'extraction et les entrées d'air régulièrement en les dépoussiérants. Détail : Si la ventilation est insuffisante, ouvrir les fenêtres régulièrement, en pensant à fermer les émetteurs de chauffage situés sous les fenêtres en hiver.	

Commentaires

Le propriétaire n'a pas pu nous fournir les factures de consommation d'énergies: conformément au guide méthodologique du Ministère nous ne pouvons fournir un Diagnostic de Performance Énergétique mentionnant uniquement des préconisations. Il nous sera possible de compléter ce diagnostic dès réception des documents demandés (factures de consommations d'énergie).

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017 arrêtés du 8 février 2012, décret 2012-1342 du 3 décembre 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Si votre bien a été construit avant le 1er Janvier 1997, par notre devoir de conseil nous vous rappelons vos obligations de faire réaliser en cas de travaux un Repérage Amiante Avant Travaux par un diagnostiqueur certifié qui suivra le programme de repérage

de la liste C du décret du 3 juin 2011 et de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008. Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Parc Edonia - Bâtiment G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)

Référence du logiciel validé :LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 1056754_BAT_1

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	75 Paris
	Altitude	90 m
	Type de bâtiment	Immeuble Complet
	Année de construction	Avant 1948
	Surface habitable du lot	930 m ²
	Nombre de niveau	4
	Hauteur moyenne sous plafond	3 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Système	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Combiné au système: Chaudière individuelle fioul Becs : 0, Rd : 0.92, Rg : 0, Pn : 0, Iecs : 0, Fecs : 0, Vs : 3703L

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation	
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble				
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble			X		
Utilisation des factures	X			X		X	X	

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

Diagnostic réalisé par :

Manuel COVELO GONCALVES ALLODIAGNOSTIC PARIS 06 29 46 28 67	Certification n° CPDI 2277 Décernée par : ICERT Vérifiez vous-même sur Internet la certification de notre diagnostiqueur !
AGENCE OUEST 62 bis, rue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél: 09 70 69 07 09 - Fax: 01 53 86 93 00 AGENCE EST 62 bis Avenue Henri Ginoux 92120 MONTROUGE - Tél. : 09 70 69 07 29 - Fax : 01 43 45 18 95 SAS au capital de 6 990 495 € - RCS PARIS 505 037 044 - RC professionnelle AXA n° 3912280604 & 3912431104	

ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

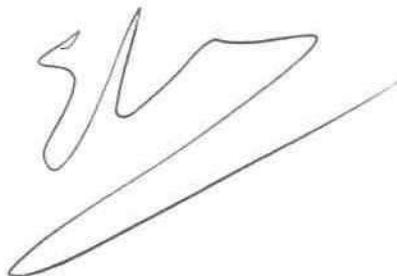
Je, soussigné Edouard CARVALLO, Président du groupe ALLO DIAGNOSTIC, ayant son siège social à MONTROUGE (92120), 62 B Avenue Henri Ginoux, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société ALLO DIAGNOSTIC n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société ALLO DIAGNOSTIC est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société ALLO DIAGNOSTIC dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaire à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris,
Le 2 janvier 2019



Siège social :
62bis Avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge

Siège administratif :
Parc Saint Fiacre
53200 Château-Gontier



COURTIER
CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS
Tél : 01 40 68 02 02
Fax : 01 49 69 05 00
Email : CONTACT@CNASSUR.COM
Portefeuille : 011492120

SAS AUX GROUPE
128 AV HENRI GINOUX
92120 MONTROUGE FR

Vos références :
Contrat n° 3912431104
Client n° 06/6460520

AXA France IARD atteste que :

SAS ADX GROUPE (ADX EXPERTISE - ALLO DIAGNOSTIC)
62 bis rue Henri Groux
92120 Montrouge

a souscrit un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 1^{er} Ligne n° 3912280604 et un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 2^{me} Ligne n° 3912431104 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires:

- Repérage amiante avant-vente
- Contrat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'Installation intérieure de gaz
- Etat de l'Installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relativ à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie

- Les autres diagnostics

- Diagnostic Technique Amiante (DTA)
- Diagnostic Technique Global (DTG)
- Diagnostic Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle du plomb après travaux
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Repérage de l'amiante avant travaux
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Repérage du plomb avant travaux
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâti et non bâti
- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile.

ATTTESTATION

- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Etat des lieux locatif
- Diagnostic de pollution des sols
- Audit de pré acquisition
- Recherche des métaux lourds
- Dossier de mutation
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Etat des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décret du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Diagnostic sécurité piscine
- Test d'étanchéité à l'air des bâtiments
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Formation aux métiers du Diagnostic
- Formation de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Vérification de la VMC
- Pose de détecteurs incendie
- Sapiteur Amiante
- Réduction du Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Actes de prélevement (égonnelle)
- Potabilité de l'eau
- Mesures d'empoussement
- A effet du 17/01/2017 ➔ Habilitation COFRAC : contrôles électriques suivants :
 - VI(BT) : vérifications initiales des installations électriques permanentes limitées à la basse tension et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires limitées à la basse tension, installations alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée;
 - VP (BT) : vérifications périodiques des installations électriques permanentes limitées à la basse tension, alimentées depuis un branchement puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée, sans modification de structure et réalisées sur la base des rapports de vérification précédents;
 - VT (BT) : vérifications avant mise en service, des installations électriques temporaires limitées à la basse tension, alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée.
- Réalisation de maquette numérique dans le cadre du BIM (Building Information Modeling)
- Diagnostic déchets avant démolition
- Etude thermique du bâtiment

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant en page 3 de la présente.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la législation locale supérieure des Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1. Janvier 2019 au 1-Janvier 2020**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Avenue de l'Arche - 92177 Nanterre Cedex 722 057 460 RCS Nanterre
L'entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurance et réassurance de TVA - art. 261-C CGF, sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

1/4

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Avenue de l'Arche - 92177 Nanterre Cedex 722 057 460 RCS Nanterre
L'entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurance et réassurance de TVA - art. 261-C CGF, sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

2/4

3/ n° 3912431104

Garanties et franchises contrat 1^{er} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties et des franchises

(*Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties ; ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.*)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont :	
▪ Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Attrép. accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	par expert 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés	30.000 € par sinistre

Garanties du contrat 2— Ligne N° 3912431104

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : **3 000 000 €** par sinistre et par année d'assurance et par filiale.

Dont :

— Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assureur : **1 500 000 €** par sinistre et par année d'assurance et par filiale.

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{er} ligne.
- après épurement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{er} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{er} ligne.

Fait à PARIS
le 5 janvier 2019
Pour la société :

3/4

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Avenue de l'Arche - 92177 Nanterre Cedex 722 057 460 RCS Nanterre
L'entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurance et réassurance de TVA - art. 261-C CGF, sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

4/4

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Avenue de l'Arche - 92177 Nanterre Cedex 722 057 460 RCS Nanterre
L'entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurance et réassurance de TVA - art. 261-C CGF, sauf pour les garanties portées par AXA Assurance



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI2277 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur COVELO GONCALVES Manuel

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 21/03/2017 - Date d'expiration : 20/03/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 21/03/2017 - Date d'expiration : 20/03/2022
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 27/03/2018 - Date d'expiration : 26/03/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 27/03/2018 - Date d'expiration : 26/03/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 07/10/2014 - Date d'expiration : 06/10/2019
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 31/10/2014 - Date d'expiration : 30/10/2019
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 31/10/2014 - Date d'expiration : 30/10/2019
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 08/04/2015 - Date d'expiration : 07/04/2020

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Édité à Saint-Grégoire, le 28/02/2018.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

